

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIO X7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3626 du Vendredi 16 Septembre 2016 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Diocèse de Kinkala

Mgr Louis Portella Mbuyu a béni la chapelle Notre Dame de Maléla-Bombé



Photo de famille autour de l'évêque, devant la chapelle de Maléla Bombé. (P.9)

Capped

(Caisse de participation à la promotion et à leur développement)

Mgr Milandou a posé la première pierre pour la construction d'un nouveau siège

(P.5)

Portrait



Clément Mouamba, cet homme qu'on connaît mal

(P.3)

Commune de Brazzaville

Des bus électriques mis en circulation, pour le transport en commun

Le député-maire de Brazzaville, Hugues Ngouelondélé, dans un bus électrique

(P.3)



Ministère de la santé et de la population

Opération musclée de fermeture à titre conservatoire des centres médicaux illégaux

(P.7)

Direction Générale des Impôts et des Domaines

Communiqué sur la date limite du dépôt des déclarations de revenus de l'année 2015

(Page 8)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 13 novembre 2015, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: **KINGS INDUSTRIES-SARL**, aux caractéristiques:

- Dénomination: **KINGS INDUSTRIES-SARL** ;

- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée;

- Capital social: 1.000.000 F. CFA;

- Siège social: A Pointe-Noire, quartier Tchimbamba, 61, rue Etienne MAVOUN-GOU, téléphone: 05 665 38 65;

- Objet social: Commerce; industries; construction; import/export ; tout produit frais; prestation de services, courtage et intermédiation;

- Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n° 8627, Folio 202/29, en date du 19 novembre 2015;

- Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le n° 16 DA 27 du 08 janvier 2016;

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/16 B 827 du 08 janvier 2016;

- Gérance: Madame GATSE née GOU-MBA Josephe Magallyne est nommée gérante de la société, pour une durée de 04 ans.

Modifications intervenues: Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par le Notaire soussigné, en date du 18 avril 2016, enregistré sous le n° 3798, folio 091/31 du 24 août 2016, les associés décident : de transférer le siège social, de maintenir la gérante et de modifier les statuts.

- Siège social: A Brazzaville, quartier Ouenzé, 135 bis, rue KIKOUMBA, téléphone: 05 665 38 65;

- Gérance: Madame GATSE née GOU-MBA Josephe Magallyne est maintenue aux fonctions de gérante de la société.

- Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet d'une modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE

ETUDE Maître Maurice MASSELOT NOTAIRE
B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 27 juillet 2016, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée : **SEA HORSE LOGISTICS-SARL**, aux caractéristiques:

- Dénomination: **SEA HORSE LOGISTICS-SARL**;

- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée;

- Capital social: 5.000.000 F. CFA;

- Siège social: A Pointe-Noire, immeuble ALHAMBRA, 2^e étage rond-point 31 juillet, boîte postale: 4521, téléphone: (00242) 05 575 68 68;

- Objet social: Aconage; manutention, transport, transit, livraison, courrier et marchandises;

- Durée: 99 années, à comp-

ter de l'immatriculation au RCCM;

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le numéro 5552, Folio 133/61, en date du 1^{er} août 2016;

- Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le no 16 DA 520 du 29 août 2016;

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, no RCCM CG/PNR/16 B 1210 du 29 août 2016.

- Gérance: Monsieur DIBALA Jay Sébastien Héméry est nommé gérant de la société, pour une durée de 04 ans.

Pour avis
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 08 janvier 2015, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: **SOCIETE PONTENEGRINE DE PRESTATIONS DE SERVICES-SARL**, aux caractéristiques:

- Dénomination: **SOCIETE PONTENEGRINE DE PRESTATIONS DE SERVICES-SARL**;

- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée;

- Capital social: 1.000.000 F. CFA;

- Siège social: A Pointe-Noire, zone industrielle de la foire (Camp ELF), boîte postale: 1449, téléphone: (00242) 06 668 65 71;

Objet social: Bâtiment et activités connexes; génie civil; études et ingénierie; prestation de services: mise à disposition du personnel; télécommunication informatique;

- Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le numéro 707, Folio 016/26, en date du 27 janvier 2015;

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/15 B 209 du 05 mars 2015;

- Gérance: Monsieur ITOUA Georges Olivier est nommé gérant de la société, pour une durée de 4 ans.

Modifications intervenues:

Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par le Notaire soussigné, en date du 22 juin 2016, enregistré sous le n° 5065, folio 121/8 du 12 juillet 2016, l'associé unique a décidé: de céder la moitié de ses parts sociales à un tiers et de modifier les statuts.

Cessions: L'associé unique a cédé cinquante (50) de ses parts sociales à Monsieur BOUYA Alexandre Léon.

En conséquence, la société compte, désormais, deux associés: Messieurs ITOUA Georges Olivier et BOUYA Alexandre Léon. Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par le Notaire soussigné, en date du 19 août 2016, enregistré sous le n° 6090, folio 153/5 du 31 août 2016, les associés décident le changement de gérant.

Gérance: Monsieur BOUYA Alexandre Léon est nommé gérant de la société.

- Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet d'une modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail : masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 14 juin 2016, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: **TECHNIQUE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE SERVICES**, aux caractéristiques:

- Dénomination: **TECHNIQUE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE SERVICES-SARL**;

- Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée;

- Capital social: 1.000.000 F. CFA ;

- Siège social: A Pointe-Noire, Loandjili District, téléphone: (00242) 04 484 22 09.

- Objet social: Electricité; électrotechnique; électromécanique; rebobinage; froid;

- Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le numéro 0270, Folio 0111/3, en date du 1^{er} août 2016;

- Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le n° 16 DA 295 du 18 juillet 2016;

- Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/16 B 1147 du 18 juillet 2016;

- Gérance: Monsieur BOUNGOU KIELA Bienvenu est nommé gérant de la société, pour une durée de 4 ans.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE

Portrait

Clément Mouamba, cet homme qu'on connaît mal

C'est le 22 avril 2016 que le Président Denis Sassou-Nguesso a désigné Clément Mouamba, Premier ministre du premier gouvernement de la nouvelle République. Pourquoi ce choix du chef de l'Etat? A l'évidence, pour son pedigree. Ancien de la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique centrale), ancien ministre des finances, entre autres, il a le profil de l'emploi, doublé de qualités humaines indéniables.

Premier ministre, si l'on en croit la jurisprudence française, ce n'est pas une sinécure. Les difficultés que connaissent, depuis quelques années, différents occupants de ce poste, sous la V^e République française, renforcent le sentiment de vacuité qui s'en dégage. Le président, sauf en période de cohabitation, concentre la puissance politique. Il gouverne à la place du Premier ministre, réduit au rang de «simple collaborateur», selon un ancien président de ce pays, alors en exercice. Cette conception biaisée des institutions de la Vème République a conduit aux interrogations suivantes: A quoi sert le Premier ministre, pourquoi ne pas supprimer cette fonction? Au Congo, tirant les leçons de cinq ans de présidence, Alphonse Massamba-Débat affirmait que «le poste de Premier ministre est superflu». En dépit de toutes ces interrogations, les constitutionnalistes congolais ont choisi de restaurer la fonction de Premier ministre dans l'architecture gouvernementale. Au Congo, où la politique fait cause commune avec la mauvaise foi, sans le soutien ferme et appuyé du président de la République, le Premier ministre

ne peut être réduit qu'à inaugurer les chrysanthèmes. Pour éviter de donner une image lamentable de sa fonction, il doit projeter l'image d'un patron du gouvernement dont il est véritablement la tête, n'en déplaise à certains. Dans le contexte actuel déprimé, il doit être en mesure d'anticiper les problèmes qui pourraient entraver la réussite de la «marche vers le développement», fortement contrariée par la crise qui mine notre économie. C'est à sa capacité à résoudre les problèmes de la population qu'il sera jugé au terme de sa mission. Sa tâche n'est pas si simple. Clément Mouamba a-t-il exorcisé les vices rédhibitoires du poste qu'il occupe depuis plus de 100 jours? Il est encore trop tôt d'y répondre. Au mieux, on peut constater qu'il est capable de s'abstraire des contraintes et des pesanteurs partisans, comme il l'a fait, en soutenant le Président Denis Sassou-Nguesso. Il est apte au consensus, dicté par son sens de l'Etat et de la recherche de la fraternité comme facteur essentiel du vivre ensemble. Justement, le «cocktail du vivre ensemble», organisé le 10 août dernier, avec le député-maire de la ville de Brazzaville, Hu-



La première Dame (à g.) et le premier ministre Clément Mouamba, à Sibiti

gues Ngouelondélé, est le signe manifeste de sa volonté de rassembler. Habité par une haute exigence de l'Etat, Clément Mouamba forme un attelage avec Denis Sassou-Nguesso, qui tient pour l'instant la route. Dans la durée, il lui faut qu'il ait le soutien indéfectible du Président de la République. L'un et l'autre ont l'obligation de regarder dans la même direction, vers la crête d'horizon de la «marche vers le développement». Ils ont, tous deux, en effet, le même défi à relever, celui de la rupture. Le peuple attend d'eux, l'amélioration de ses conditions de vie. Renan disait «qu'une Nation, c'est un rêve d'avenir partagé». De ce point de vue, la rupture est un renversement de perspective pour un Congo juste et équitable. C'est sur leurs capacités à changer la vie pour changer de vie qu'ils seront jugés. Clément Mouamba a donné un signal fort. La constitution de son cabinet a été déterminée par une seule

règle: la diversité nationale, assise sur une compétence avérée de ses collaborateurs. Il a ainsi réussi à fédérer autour de lui des Congolaises et des Congolais sur l'unique critère de la valeur intrinsèque. Il donne ainsi un sens à l'égalité qui fonde le pacte républicain et l'image que les Congolais se font d'un Premier ministre, loin des luttes et des oppositions personnelles. Il sait écouter, pas donneur de leçon pour un sou, il n'est pas d'une exubérance débridée. Son attitude est faite de dignité, de modération et de mesure, depuis qu'il est en poste. Clément Mouamba, personnage discret, doit forcer sa nature pour être aux premières lignes, afin d'accélérer «la marche vers le développement», pensée et voulue par le chef de l'Etat qu'il sert avec une évidente loyauté.

MFUMU

Ministère de la santé et de la population

Opération musclée de fermeture à titre conservatoire des centres médicaux illégaux

Comme annoncé, le Ministère de la santé et de la population est passé à l'action, dans le cadre de sa décision de fermer les cabinets médicaux illégaux. Au total, 385 structures sanitaires privées sont frappées par cette décision. Et pour cause, elles ne répondent pas aux normes exigées. Pour cela, les services de contrôle d'Etat, accompagnés de la police administrative et de la gendarmerie, sont descendus sur le terrain, le mardi 13 septembre 2016, afin de procéder à la fermeture de quatre centres médicaux illégaux appartenant, pour la plupart, à des ressortissants coréens et chinois. La délégation était conduite par Jean-Martin Mabiála, inspecteur de la santé.

Moungali était la première étape de la descente organisée par le Ministère de la santé et de la population. Tout a commencé à la clinique du professeur Zhou, située dans la rue Victoire, à Moukondo. L'étonnement était grand dans le quartier. Hébéte, M. Zhou n'en croyait pas ses yeux, après que l'inspecteur Jean-Martin Mabiála lui a donné lecture de la décision ministérielle. Curieux, tout de même: le passeport du promoteur coréen portait la mention de «technicien» et non «professeur». Lui qui ne parle pas le français. Malgré les tentatives d'interprétation d'un jeune Congolais y travaillant, la décision est sans appel. Les malades, quant à eux, ont été transférés dans un centre de santé plus proche, s'est justifié l'inspecteur. Un deuxième cabinet médical coréen, situé à Moungali, dans la rue

Lékana, était la deuxième étape de cette opération. Aucun malade n'y était. Seul le couple Kim qui ne comprend ni ne parle la langue française. Interrogé sur le mode de communication avec les malades, le docteur Kim s'en est expliqué difficilement. «Malade arrive, il dit mal ici et je soigne», a-t-il, simplement, dit. Pire, il n'a ni un diplôme de médecine, ni une autorisation d'exercer la profession de médecine au Congo. Comme réponse à cette question, il a fait savoir que ses documents étaient détenus par un cadre du Ministère de la santé qui serait son patron. A en croire l'intéressé, c'est bien ce cadre qui lui aurait envoyé l'invitation de venir exercer au Congo. A la clinique coréenne de la R.p.d, située sur l'avenue des Trois Martyrs, vers l'arrêt de bus Auto-école, le constat est presque le même.



Le centre médico-social fermé à Poto-Poto.

Plus curieux: les lits des malades sont faits en contre-plaqué et couverts de gériflex. Le docteur Kim et sa femme ne comprennent, ni ne parlent français. Pour justifier l'ouverture de sa clinique, il a également cité, malgré sa brutalité, le même cadre du Ministère de la santé qui serait son patron. Sur-le-champ, il a tenté de le joindre au téléphone, mais en vain. Ce cadre n'a pas réagi, sans doute, qu'il avait réalisé qu'il s'agissait d'une opération de contrôle. A une deuxième tentative, il n'était plus joignable. Le promoteur ne savait plus d'où lui viendrait le secours. Le quatrième centre fermé est celui tenu par un ressortissant congolais, à Poto-Poto. «Il règne un désordre dans l'implantation de certaines structures privées dans notre pays.

Les centres médicaux que nous avons fermés, ce jour, n'ont pas d'autorisation d'exercice libéral de la médecine au Congo. Cela va à l'encontre des lois et règlements de la République», a précisé Jean-Martin Mabiála qui, par ailleurs, a procédé à la saisie du matériel de travail de tous ces centres fermés. Rappelons que la décision de fermer les centres médicaux et les cabinets infirmiers illégaux a été prise, le mardi 30 août 2016, lors d'une communication de l'inspecteur général de la santé, le prof Richard Bileckot, en présence de Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la santé et de la population, dans l'intérêt d'assainir ce secteur et de protéger la vie des populations.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Commune de Brazzaville

Des bus électriques mis en circulation, pour le transport en commun

A l'occasion de la tenue de la 6ème session du conseil départementale et municipal de Brazzaville, le député-maire Hugues Ngouelondélé a officiellement lancé, lundi 12 septembre 2016, la mise en circulation de bus électriques pour le transport en commun dans la commune. Appartenant à la société Bluecongo, créée par le groupe Bolloré en partenariat avec l'Etat du Qatar, les six bus mis en circulation, d'une capacité de 23 places chacun, ont pour objectif de faciliter la mobilité de riverains sur les axes dont la demande est supérieure à l'offre.



M. Bolloré, au milieu des travailleurs de Bluecongo.



Les bus électriques.

C'est une première dans le transport en commun au Congo et sans doute en Afrique centrale. La commune de Brazzaville a mis en circulation des bus fonctionnant totalement à l'électricité, grâce à la batterie L.m.p (Lithium metal polymère), une technologie développée par le groupe Bolloré à travers sa filiale Blue solutions. Ce procédé unique au monde permet de stocker de l'énergie électrique et se distingue par sa puissance, sa forte densité énergétique et sa sécurité d'utilisation. Ces bus desservent 7 lignes dans la capitale, chaque semaine, de lundi à samedi, au prix homologué de 150 F Cfa la place: Gare-C.h.u; Gare-Hôpital militaire; Gare-Chacona; Gare-rond-point Ebina; Mairie central-Chacona; Gare-Marché Tâ-Ngoma et Rond-point Moungali-Aéroport Maya-Maya. Ce sont aussi des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite (béquilles, etc). Ils offrent l'occasion d'intégrer des transports en commun urbain adapté à leurs conditions. La société Bluecongo vise le développement, dans notre pays, d'infrastructures de transports électriques respectueuses de l'environnement et de systèmes de production et de stockage d'électricité issue de l'énergie solaire. Les bus 100% électriques seront progressivement mis en circulation dans les deux plus grandes villes du pays, Brazzaville et Pointe-Noire.

Parcelles à vendre

- Quartier Mansimou (Secteur Manvouo)
- Quartier Kimpouomo
- Quartier Château d'eau
- Domaine à Mafouta
- Quartier Sangolo

Contact: 04 048 63 63
05 528 03 94



LE RESEAU DES SMARTPHONES

**30.000.000 F
À SE PARTAGER**

Jusqu'au 19 octobre,
active un forfait Masolo
ou Internet pour être éligible



AG Partners

Capped (Caisse de participation à la promotion et à leur développement)

Mgr Milandou a posé la première pierre pour la construction d'un nouveau siège

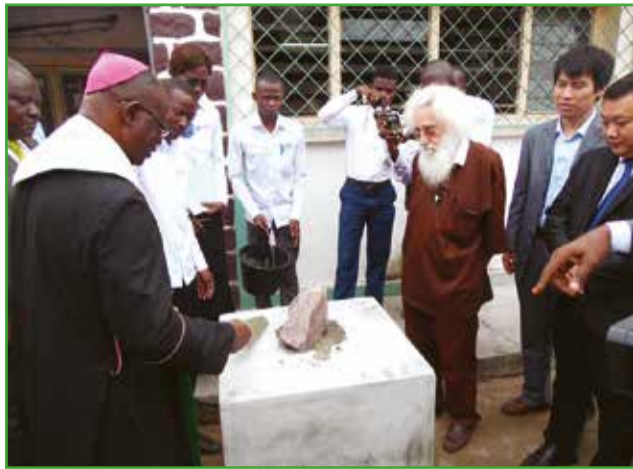
La Capped (Caisse de participation à la promotion et à leur développement), une structure de microfinance de première catégorie et de type associatif, créée par le F.j.e.c (Forum des jeunes entreprises du Congo), va disposer, bientôt, d'un nouveau siège, dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil des membres. La cérémonie de pose de la première pierre pour le lancement des travaux de construction de ce siège a eu lieu vendredi 9 septembre 2016, dans l'enceinte de son siège, non loin du marché Total, à Brazzaville, sous le patronage de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville.

Pour la cérémonie de pose de la première pierre relative au lancement des travaux de construction du bâtiment à deux niveaux qui abritera son nouveau siège, la Capped a mis en avant ses racines chrétiennes, en faisant intervenir un prélat, Mgr Anatole Milandou, pour bénir les travaux qui seront réalisés par une société chinoise, la B.r.c.c. C'était en présence de Frédéric Miambanzila, secrétaire général de la mairie du premier arrondissement Makélékélé, Père Christian De La Bretesche, président du conseil d'administration du F.j.e.c., Paul Kampakol, secrétaire général du F.j.e.c., président du conseil d'administration de la Capped, Mme Ghislaine Mampouya Mackiza, directrice de la Capped, Fadhel Guizani, directeur général de la B.c.h (Banque congolaise de l'habitat), Shi Yueshan, directeur général de l'entreprise chinoise de construction B.r.c.c., César Minikoro, directeur technique du cabinet d'études des Ets Alvy-M et Zephirin Bakouma, président du conseil de surveillance de la Capped. Le nouveau siège de la Cap-



Vue de la maquette.

ped, qui sera construit dans l'enceinte même de son siège actuel, est un bâtiment de deux étages sur une superficie de 374, 49 mètres-carrés. Sur le plan architectural, le bâtiment sera subdivisé en deux lots. Le premier lot comportera le rez-de-chaussé et le premier étage. Le rez-chaussé va abriter l'agence siège de la Capped de Makélékélé, onze bureaux, huit guichets, une guérite, trois distributeurs automatiques de billets, un coffre-fort et des sanitaires pour le personnel et pour les clients, un magasin de stockage, un hall d'entrée et un hall principal. Le premier étage accueillera la direction générale de la Capped, dont le bureau de la directrice, six autres bureaux, une salle de réunion, une cuisine, un réfectoire, un



Mgr Anatole Milandou procédant à la pose de la pierre de la construction du nouveau siège de la Capped.

local technique, un magasin de stockage, un pool secrétariat des stagiaires, des sanitaires et un hall principal. Le deuxième lot, qui est le deuxième étage, recevra le secrétariat général du F.j.e.c. Il disposera, également, de l'ensemble de ses services. La durée des travaux est prévue pour neuf mois et ils seront exécutés par l'entreprise chinoise B.r.c.c. La maîtrise d'œuvre technique sera assurée par les Ets Alvy-M. Le coût du projet est d'environ 1,3 milliard de francs Cfa. La Capped va supporter à hauteur de 40% sur plusieurs formes d'apports et le partenaire financier, qui est la B.c.h accompagne la Capped à hauteur 60%. Dans son allocution, Paul Kampakol a rappelé les conditions de travail modestes dont la Capped se contentait, jusqu'à l'idée de se doter finalement d'un siège moderne. «Le sérieux d'une entreprise passe

aussi par son aspect extérieur, pour bien confirmer et asseoir ses compétences. L'argent mérité nécessite respect. Nous prenons l'argent des gens qui l'ont mérité, qui le gardent chez nous et nous leur devons du respect. Le respect, c'est donc garder cet argent dans de bonnes conditions, pour attirer la confiance, la fiabilité et la sécurité».

Après les caractéristiques techniques du projet présentées par César Minikoro, directeur technique des Ets Alvy-M, Mgr Anatole Milandou a procédé à une cérémonie de prière, avant de poser la première pierre. «L'œuvre que nous commençons, aujourd'hui, doit exciter notre foi et ouvrir nos cœurs à la gratitude», a-t-il dit dans sa prière. Notons que la Capped existe depuis plus de 25 ans et elle est devenue autonome à partir du 20 décembre 2003.

Philippe BANZ

Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle

Promouvoir les technologies vertes, dans le respect de l'environnement

A l'occasion de la journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle, qui a lieu, en Afrique, le 13 septembre de chaque année, le Ministère de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé a délivré un message, lundi 12 septembre 2016, à Brazzaville, par la voix de Mme Bernadette Oniangué, directrice de l'antenne nationale de la propriété industrielle. La 17ème journée africaine des technologies et de la propriété intellectuelle est placée sous le thème: «Propriété intellectuelle et technologies vertes».

Les technologies vertes permettent de réduire les effets préjudiciables de l'activité humaine sur l'environnement. Elles ont pour but d'optimiser l'exploitation des énergies, et de trouver des solutions à long terme pour prévenir la dégradation des écosystèmes dont la vie humaine est dépendante. Cependant, bien que ces technologies ne permettent pas d'éradiquer définitivement tous les méfaits causés à l'environnement, elles pourront, néanmoins, les prévenir, en tentant de les réduire, du mieux possible.

Ce thème interpelle l'humanité tout entière, confrontée à des

grands défis tels que le changement climatique, la préservation de l'écosystème, la déforestation, l'afforestation, la production des énergies propres et renouvelables. Ces défis imposent des changements de comportement et de réflexion dans la recherche des solutions pour la mise en œuvre des mécanismes de développement les moins nocifs pour l'environnement.

Selon Mme Bernadette Oniangué, «les technologies vertes sont donc une réponse aux bouleversements causés par l'activité humaine. Car, elles permettent de réduire l'impact nocif de production

(Suite en page 6)



Mme Bernadette Oniangué.

Erratum

Dans notre article parlant du Ministère de la communication et des médias, paru dans l'édition du mardi 13 septembre dernier, en page 6, le nom de l'ambassadeur de Chine a été mal écrit. Il s'agit de M. Xia Huang, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire de Chine au Congo. Toutes nos excuses pour le lapsus.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
REPUBLIQUE DU CONGO



Siège Social et Direction Nationale
BRAZZAVILLE
Tél.: 22 281.10.81 - 22 281.11.54; B.P: 126
E-mail: beachzv@beac.int - Fax: 22 281.10.94
Service Gestion Administrative des Marchés,
Affaires Juridiques et Contrats

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/BEAC/DN.BZV/GESTION/AONO/Tvx/2016

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de réaliser, sur ressources propres, des travaux relatifs à la réfection du sol parking de la Direction Nationale pour le Congo à Brazzaville. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des Marchés et du Manuel de procédures de Gestion des Marchés de la BEAC.

Tout complément d'informations peut être obtenu à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrés, de 09h00 à 12h00.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO

Service de Gestion Administrative des Marchés, Affaires Juridiques et Contrats,
5e étage, porte 514
B.P : 126, Brazzaville - Congo
Tél.: (242) 06 965 65 16, poste 4541

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessus. Le paiement devra être effectué, en espèces, aux guichets de la BEAC. La participation au présent appel d'offres est conditionnée au paiement de la somme, non remboursable, de cinquante mille (50 000) F. CFA.

Une visite obligatoire du site sera organisée, le mercredi 21 septembre 2016, à partir de 10 heures.

Les soumissions devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard, le mardi 21 octobre 2016, à 12 heures précises.

Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées. Celles reçues dans le délai seront ouvertes en une (01) étape, en présence des représentants des soumissionnaires, dûment mandatés, qui souhaitent assister aux séances d'ouvertures.

Les plis administratif, technique et financier seront ouverts, le mardi 11 octobre 2016, à 13 heures précises, à la Direction Nationale de la BEAC, à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 14 Septembre 2016

La Présidente de la Commission Ad hoc,
Sylvanie Sigismonde KAYA

La situation des personnalités politiques emprisonnées, portée à Genève

Invité de Rfi (Radio France internationale) dans son journal Afrique du mardi 13 septembre 2016, Maurice Massengo-Tiassé, deuxième vice-président de la Commission nationale des droits de l'homme, a révélé que plusieurs organisations de la société civile congolaise et des partis politiques de l'opposition ont participé à la réalisation d'un rapport qui a été déposé, le 11 août 2016, au Conseil des droits de l'homme de l'Onu, à Genève. Très documenté, a commenté R.f.i, ce rapport concerne 80 personnes détenues dans les prisons congolaises, considérées par l'opposition comme des « prisonniers politiques ». Maurice Massengo-Tiassé confirme, par ailleurs, détenir des éléments sur des jeunes arrêtés après les événements du 4 avril 2016. «Lorsqu'il y a eu les premiers bombardements dans le Pool, on a arrêté beaucoup de jeunes qui ne sont même pas des partisans du pasteur Ntumi, qui sont uniquement les jeunes en âge peut-être de tenir des armes, qu'on a arrêtés massivement. Et d'autres sont portés disparus. C'est pour ça que nous, nous qui avons déjà certains éléments, nous nous apprêtons à les déposer aux instances internationales, le Conseil des droits de l'homme et également à la Cour pénale internationale qui doit ouvrir une procédure...», a-t-il affirmé. Au moment où nous mettons sous presse, le gouvernement n'a pas encore réagi aux propos du deuxième vice-président de la Commission nationale des droits de l'homme, qui vit aujourd'hui en France et qui a pris part, mardi 13 septembre dernier, à l'ouverture, à Genève, de la 33^{ème} session du Conseil des droits de l'homme de l'Onu.

Le président bissau-guinéen José Mario Vaz aurait-il évité la prison à Brazzaville?

En séjour à Brazzaville, pour une visite officielle destinée à raffermir les relations bilatérales entre le Congo et son pays, selon les termes diplomatiques, le président de Guinée-Bissau, José Mario Vaz, ne s'est pas exprimé dans les médias congolais, alors que les journalistes accrédités, pour couvrir son séjour officiel dans la capitale congolaise voulaient bien l'interviewer. Mercredi 14 septembre, jour de son retour, la presse a été pourtant conviée à une conférence de presse que l'hôte du président Denis Sassou-Nguesso devait animer à l'Aéroport international Maya-Maya. Mais, sur place, les journalistes ont été surpris d'apprendre que la conférence de presse a été purement et simplement annulée. Les journalistes étaient fortement contrariés.

Lancement officiel des bus électriques pour le transport urbain à Brazzaville

Depuis lundi 12 septembre 2016, la municipalité de Brazzaville a, officiellement, mis en circulation des bus à énergie électrique, pour le transport urbain. Ces bus ont fait leur apparition à Brazzaville, pour la première fois, lors des Onzièmes jeux africains, en septembre 2015, pour le transport exclusif des athlètes sur les sites des compétitions et des spectateurs dans l'enceinte du Complexe sportif de Kintélé. 100% énergie propre, ces bus circulent, désormais, dans les rues de la capitale congolaise. Au total, 7 lignes sont exploitées par ces bus, mais ils ne desservent, pour l'instant, que les artères principales du milieu de la ville. C'est une grande première au Congo. Après Brazzaville, ils commencent à circuler à Pointe-Noire.

Lutte contre les cabinets médicaux illégaux: le Ministère de la santé va-t-il réussir?

Le Ministère de la santé et de la population veut tordre le cou au phénomène de prolifération des cabinets de santé illégaux dans le pays. Pour cela, elle a pris une note annonçant l'opération de fermeture desdits centres à Brazzaville. Le ton a été donné, mardi 13 septembre 2016, et déjà quatre cabinets, dont l'un est géré par un Congolais, et trois autres par des ressortissants asiatiques, ont été frappés d'interdiction. Le matériel a été saisi, pour les empêcher d'exercer. Au total, 385 cabinets implantés au Congo illégalement ont été recensés. Ils ne remplissent pas les normes exigées. Mais, souvent au Congo, les opérations lancées tambour battant finissent souvent dans les oubliettes, sans qu'on éradique le phénomène décrié. Cette fois-ci, le Ministère de la santé va-t-il relever le défi? L'avenir le dira.

Hôpital de Makélékélé: faute d'électricité, un patient rebrousse chemin

Dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2016, l'hôpital de Makélékélé était plongé dans le noir, suite à une coupure d'électricité. A 3h du matin, une famille dont le fils souffrait de violents maux de tête accompagnés de vomissements s'y était rendue. Arrivée sur le lieu, elle a été accueillie par l'obscurité. Pire, les infirmiers de garde n'étaient pas à leur poste. La famille et son malade ont fait demi-tour et n'ont eu d'autre solution que de contacter un infirmier diplômé d'Etat, à Baongo, le deuxième arrondissement de la ville capitale. Si un hôpital de la taille de celui de Makélékélé ne dispose pas de solution palliative aux coupures intempestives de courant électrique de la S.n.e (Société nationale d'électricité) dans la ville-capitale, il y a lieu de se poser des questions. Comme quoi, fermer les cabinets médicaux illégaux, c'est bien, mais ce serait mieux que l'Etat s'arrange à bien faire fonctionner ses établissements sanitaires.

Le M.e.c appelle à une marche académique des étudiants à Brazzaville

On ne le dira jamais assez, ça ne va pas à l'Université Marien Nguabi. A cause de l'appel à la grève illimitée du personnel enseignant et non-enseignant lancé le 1^{er} septembre par leur intersyndicale, les cours sont interrompus dans tous établissements universitaires. Depuis lundi 12 septembre, le M.e.c (Mouvement des élèves et étudiants du Congo) a emboîté le pas. Elle a demandé, officiellement, à son tour, aux étudiants de débrayer, pour exiger le paiement de plusieurs trimestres de bourse. Mieux, le M.e.c a annoncé, également, l'organisation d'une marche académique, le jeudi 15 septembre 2016, pour attirer l'attention des autorités sur la situation des étudiants. Au moment de boucler ce journal, on ignore si le mot d'ordre de marche pacifique est maintenu ou pas.

Regain de tension dans le Pool?

Une source gouvernementale dément

Selon une certaine opposition, il y a un déploiement des forces de sécurité dans le département du Pool, depuis le week-end dernier. L'on affirme, par ailleurs, que la présence de militaires et de policiers dans les environs de Mayama, fief du Pasteur Ntumi, le chef de file des ex-rebelles Ninja, recherché depuis le 4 avril dernier, aurait incité les civils à fuir en forêt. Mais, à Brazzaville, une source proche du gouvernement a démenti toute opération des forces de sécurité dans le district de Mayama.

Département des Plateaux

Décédé à Abala, le sous-préfet Nicolas Babossebo a été inhumé à Brazzaville

Décédé le 26 août 2016, à Abala à l'âge de 57 ans, Nicolas Babossebo, sous-préfet du district d'Abala (Département des Plateaux), membre du P.c.t (Parti congolais du travail), a été inhumé mardi 6 septembre dernier, au cimetière Bouka, à Brazzaville. Avant cela, un vibrant hommage lui a été rendu par son parti, au siège communal de Brazzaville, en présence du secrétaire général Pierre Ngolo, des membres du secrétariat permanent et du comité central, de plusieurs personnalités, des parents, amis et connaissances.

Conseillé départemental et municipal de Brazzaville, membre du comité P.c.t de Poto-Poto et président de la délégation du quartier 31 à Poto-Poto, Nicolas Babossebo était sous-préfet d'Abala depuis janvier de cette année. Dans l'oraison funèbre, Bernard Batantou, membre du comité P.c.t de Poto-Poto, chargé de la communication a retracé son parcours biographique. En 1970, Nicolas Babossebo a obtenu son Cepe (Certificat d'études primaires et élémentaires) et le concours d'entrée en 6ème. En 1974, il obtient le B.e.m.g (Brevet d'études moyennes générales) au C.e.g de Mossaka (département de la Cuvette) et il décroche son



Nicolas Babossebo. baccalauréat en 1977. Ce qui lui ouvre les portes des études supérieures en Allemagne, en tant qu'étudiant boursier. En 1986,



Pierre Ngolo, au milieu, assistant au départ de la dépouille.

il soutient une thèse de doctorat en sciences politiques. De retour au pays, il fait une grande carrière administrative, dans différents départements ministériels. Son dernier poste d'affectation est donné par le décret n°2016/27 du 29 janvier 2016, comme sous-préfet d'Abala. Au plan politique, Nicolas Babossebo est considéré comme l'un des militants les plus dévoués du Parti congolais du travail. «Le camarade Nicolas Babossebo a été un camarade sincère et engagé, totalement acquis au parti.

Il était un rassembleur. Il avait bien intériorisé le concept du vivre ensemble et en avait fait école, pour conscientiser les jeunes, notamment la population de son quartier. D'ailleurs, l'annonce de son décès avait suscité un grand émoi, plusieurs boutiques ont été fermées. On a perdu un grand cadre du parti», a témoigné par exemple Jean De Dieu Kourissa, député P.c.t élu dans la première circonscription de Poto-Poto.

Pascal Azad DOKO

Kinkala, chef-lieu du Département du Pool

Le Conseil départemental de l'enseignement a permis de faire un grand diagnostic de l'école

Du 30 au 31 juillet 2016, il s'est tenu dans la salle André Grénard Matsoua, à Kinkala, le Conseil départemental de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire secondaire et de l'alphabétisation, sous le patronage d'Auguste Bidzouta, directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, sous le thème: «L'éthique professionnelle et l'éducation civique, tandem pour m'émergence de l'école de qualité». Pendant deux jours, plus d'une dizaine de thèmes ont été développés par les cadres émérites du Pool. Ils ont suscité beaucoup de passion et d'attention. Une preuve patente que le Pool cherche, par différents voies et moyens, à reconquérir sa place de locomotive du pays dans le domaine de l'éducation. Pourvu que les démons des politiciens qui hantent ce département ne s'immiscitent pas dans les problèmes de l'école.

Dans son mot d'ouverture de la session, la secrétaire générale de la préfecture, représentant le préfet, a loué les efforts des organisateurs de cette session, surtout en cette période où les structures de l'Etat peinent à recevoir leurs crédits de fonctionnement. «L'école dans le département du Pool mérite mieux que des lamentations, soient-elles justifiées», a-t-elle dit, avant de poursuivre: «Le Pool a connu une situation difficile. Ramener l'école au niveau actuel est une prouesse. Les défis à relever sont encore immenses tant sur le plan des infrastructures que sur la qualité des enseignements. Je suis convaincue qu'avec la teneur des différents sous-thèmes qui seront développés au cours de ce conseil départemental, les résultats scolaires connaîtront une amélioration plus significative à partir de l'année scolaire prochaine», a-t-elle souligné.

Dans une salle archicomble, où l'on pouvait voir les inspecteurs de tous ordres, les chefs d'établissements scolaires du préscolaire au lycée et les administratifs de la Direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire, quelques sous-thèmes développés ont passionné les débats, comme «la stratégie de lutte contre les phénomènes des classes multigrades et des écoles à cycle complet tenues par un seul maître»; «la sécurisation du patrimoine scolaire: enjeux et perspectives»; «Les axes de collaboration entre

l'exercice public et l'exercice privé de l'enseignement pour l'émergence de l'école de qualité: atouts et faiblesses». «L'identification des causes de disparité criante des effectifs scolaires entre les séries littéraires et scientifiques observable au lycée»; «La création des pôles ou cités scolaires dans le Pool: un défi à relever»; «La stratégie de lutte contre les phénomènes des classes multigrades et des écoles à cycle complet tenues par un seul maître».

Dans les débats, les participants ont reconnu que plusieurs causes sont à la base des phénomènes de classes multigrades. Entre autres causes: «le déficit en personnel enseignant actif, le non-respect de la carte scolaire par certaines autorités politiques qui créent anarchiquement des écoles»; «La mauvaise gestion des ressources humaines par la hiérarchie qui retire les enseignants à volonté»; «Le recrutement en nombre insuffisant des enseignants». Les participants se sont préoccupés aussi de «la sécurisation du patrimoine scolaire». Selon l'orateur qui a présenté cette communication, le département du Pool a payé un lourd tribut sur les infrastructures scolaires pendant les événements de triste mémoire. Des bâtiments scolaires détruits, des manuels scolaires emportés ou incendiés, à l'image de ce qui vient de se produire à Soumouna, un village situé à 50 km de Brazzaville, sur la route nationale n°1. Finalement, c'est l'éternel recom-

mencement. Dans certaines écoles, les chefs d'établissements scolaires sont contraints de faire quotidiennement d'incessants aller-retour pour faire garder les manuels scolaires et autres matériels didactiques chez un membre du comité de gestion et les retirer pour travailler. D'autres établissements perdent chaque jour une bonne partie de leurs concessions scolaires par la faute de certaines successions mal encadrées, le cas de l'école Nganga-Mouyakou à Kindamba. L'orateur a formulé plusieurs propositions, entre autres, construire des logements dans l'enceinte des établissements, engager une procédure de récupération du patrimoine emporté par un enseignant muté, impliquer les partenaires socio-éducatifs (associations des parents d'élèves, syndicats, etc) dans le contrôle du matériel en fin d'année scolaire.

S'agissant de la collaboration entre l'exercice public et privé de l'enseignement, le directeur diocésain de l'école catholique a laissé entendre qu'en dépit de quelques difficultés observées sur le terrain, il y a lieu d'envisager des lendemains meilleurs, même si beaucoup reste à faire. En effet, les textes sont clairs. La loi scolaire n°008/90 du 6 septembre 1990 modifiée par la loi scolaire n°25-95 du 17 septembre 1995 en vigueur au Congo dispose que: «Tout l'enseignement est placé sous la surveillance et le contrôle pédagogique de l'Etat». Après avoir intériorisé cette disposition, l'Eglise ne peut être en

situation conflictuelle avec l'Etat. Le partenariat entre le gouvernement et l'Eglise catholique est garanti dans un cadre institutionnel. Le directeur diocésain de l'école catholique de Kinkala s'est réjoui de ce que l'étroite collaboration entre l'exercice public et privé de l'enseignement présente un atout incontestable. Concernant la création des pôles ou cités scolaires dans le Pool, les participants ont reconnu que c'est un défi à relever. Le département du Pool compte plusieurs établissements scolaires. Nombre d'entre eux sont géographiquement rapprochés les uns des autres. Ne pouvant pas statuer sans une base fiable, mission a été donnée aux inspecteurs chefs de circonscriptions scolaires et coordonnateurs des C.e.g de produire, dans les meilleurs délais, un document qui fera ressortir les distances entre écoles, tout en ayant un regard scientifique sur tel ou tel autre aspect comme un établissement-centre. Tout compte fait, la session du Conseil départemental de l'enseignement a été une occasion de faire le bilan d'une année scolaire très tumultueuse dans ce département et évidemment faire la projection de l'année scolaire 2016-2017 dont le calendrier vient d'être rendu public.

Hyppolite Vianney KIHAMBOULA Inspecteur de l'Enseignement Primaire

(Suite de la page 5)

industrielle et chimique». A travers ce message, le Ministère de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé a jugé utile de rappeler que «les chercheurs, inventeurs et innovateurs sont des acteurs placés aux premières loges de l'avènement des technologies que nous utilisons au quotidien. C'est, en effet, grâce à leur talent et à leur génie que l'humanité bénéficie des bienfaits des applications technologiques à notre portée». Ainsi, «la promotion de la propriété intellectuelle à travers la mise en valeurs des brevets d'invention à fort potentiel écologique constitue l'un des moyens pour atteindre nos objectifs de développement», a souligné la directrice de l'antenne nationale de la propriété industrielle. «Sur le plan éducatif, toutes les couches de la population congolaise doivent être sensibilisées à travers des programmes visant à initier la conscience écologique réelle», a-t-elle ajouté.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Assemblée constitutive des Jeunes leaders du Congo

Illytch Yoka désigné coordonnateur national du bureau exécutif national

A l'issue de son assemblée générale constitutive, tenue le dimanche 11 septembre 2016, au restaurant-bar «La Duchesse», à Poto-Poto, le troisième arrondissement de Brazzaville, l'Association des jeunes leaders du Congo a mis en place ses instances dirigeantes dont le bureau exécutif national composé de quatorze membres. Illytch Yoka en est coordonnateur national. Dirigée par Lema Londzabeka, qui était vice-président de la commission préparatoire de ladite assemblée, celle-ci s'est déroulée en présence du ministre Léon-Juste Ibombo, deuxième vice-président du comité d'honneur de cette association, du député Daniel Ovaga, deuxième vice-président du comité personnes ressources, Stanislas Nguié, ancien député, Pascal Makoka, représentant le ministre de l'enseignement supérieur, en sa qualité de vice-président du comité personnes ressources, Exaucé Ibam Ngambili, président du Conseil national de la jeunesse.



Léon-Juste Ibombo entouré des membres du bureau exécutif national.

Plateforme associative de réflexion, de proposition et d'actions, l'Association des jeunes leaders du Congo a pour but de rassembler les jeunes qui se distinguent dans leurs domaines respectifs, afin de contribuer au développement du pays. Elle vise, entre autres objectifs citoyens, d'inciter et former les jeunes au leadership et à l'entrepreneuriat, promouvoir la réforme du système éducatif et la formation qualifiante au Congo.

Au cours de l'assemblée générale constitutive qui a réuni plus d'une centaine de jeunes venus de tous les départements et de la diaspora, l'association s'est dotée de ses statuts et d'une charte des débats. Sur 159 participants attendus, ils étaient en effet 104 présents. Des instances dirigeantes de l'association ont été mises en place, parmi

lesquelles un Comité personnes ressources de six personnes dirigé par le ministre Anatole Collinet Makosso, et un comité d'honneur de six personnes dirigé par le ministre Digne Elvis Tsalitsan-Okombi. Le bureau exécutif national, composé de 14 membres, est coordonné par Illytch Yoka.

L'assemblée a, également, statué sur les commissions techniques qui accompagneront les différents secrétariats dans l'exécution de leurs tâches. Le coordonnateur national Illytch Yoka, qui a qualifié les jeunes leaders du Congo de «plateforme soldat», les a invités à faire preuve «de responsabilité et d'esprit d'amour au travail».

Le ministre Léon-Juste Ibombo les a exhortés, quant à lui, à «l'émancipation et au changement de mentalités», «conformément aux prescriptions du président de la

République, Denis Sassou-Nguesso, qui prône la rupture dans la marche vers le développement, pour permettre au Congo, notre pays, d'aller encore plus loin». «Être jeune et leader, c'est-à-dire, être dans une phase de commencement de sa vie et être le chef d'un groupe impliquent non pas que ses droits, mais aussi et surtout des obligations, des devoirs. On ne peut pas être leader, si on n'a pas des potentialités, de compétences et de capacités de s'exprimer en public», a-t-il indiqué.

Pour lui, la première obligation d'un leader jeune est «de susciter des inclinaisons au bien, à la vertu et à un meilleur vivre ensemble. Un jeune leader doit toujours impacter positivement son environnement immédiat. Nous sommes tous heureux que vous soyez une plateforme qui regroupe en son sein toute la jeunesse du pays, venant de tous bords, de toutes

obédiences politiques confondues, même de la diaspora... Vous devez être une grande force de propositions sur les épineuses questions qui touchent à la vie de la Nation. Vous devez toujours exalter les valeurs patriotiques et citoyennes, les valeurs de la République, les valeurs de notre hymne national, La Congolaise», a-t-il dit. Le ministre Ibombo a rappelé que «les relents ethnocentriques qui se manifestent dans notre société et avec plus d'acuité encore sur les réseaux sociaux, doivent nous interpeller et, surtout, vous interpeller, vous jeunes leaders du Congo». Signalons que le bureau exécutif national de l'Association des jeunes leaders du Congo prévoit de sillonner le pays, pour mettre en place ses structures locales dans chaque département.

Pascal-Azad DOKO

Coordination générale des partis et groupements politiques du centre gauche

Radiation de Prince Merveilleux Nsana-Nsayi

Dans une déclaration rendue publique par son coordonnateur général Sung Adoux Bossembo, mardi 13 septembre 2016, à l'Hôtel Olympic Palace, à Brazzaville, la coordination générale des partis et groupements politiques du centre gauche, a prononcé la radiation pure et simple de Prince Merveilleux Nsana-Nsayi de ses rangs. Il est reproché à ce dernier une déclaration en date du 11 septembre 2016, «prétendant être responsable d'un parti reconnu du centre et osé prendre à partie l'un des partis qui fait honneur à l'espace centriste, en l'occurrence l'U.m.p (Union pour un parti populaire)».



Sung Adoux Bossembo.

La coordination générale du centre gauche a condamné, «avec fermeté et la dernière énergie, cette attitude de Prince Merveilleux Nsana-Nsayi qui n'honore guère l'espace centriste». C'est pourquoi le centre gauche a informé l'opinion nationale que Prince Merveilleux Nsana-Nsayi n'est responsable d'aucun parti politique et le met au défi de présenter à l'opinion nationale, un récépissé justifiant l'existence de son parti.

«La présence de ce dernier au centre et notamment dans la plateforme politique du centre gauche est le résultat d'une complaisance des cadres du centre, après la radiation de son père et de leur parti déclaré ouvertement de la majorité présidentielle. Cette forfaiture, qui frise l'indiscipline ne pouvant rester impunie. C'est pourquoi Prince Merveilleux Nsana-Nsayi est radié du centre gauche».

La coordination a par ailleurs attiré l'attention «des complices, auteurs et co-auteurs qui se cachent encore derrière cet

acte malsain». Elle a rappelé que l'appui du centre au président de la République, qui s'est matérialisé depuis 2009, ne peut souffrir d'une remise en cause. Elle estime, en effet, que la démarche de l'U.m.p du rassemblement de toutes les forces vives de la Nation ayant soutenu l'action du chef de l'Etat, depuis les consultations du président de la République jusqu'à la présidentielle, n'est que la suite logique des initiatives et vœux des partis du centre depuis 2009.

La coordination générale des partis et groupements politiques du centre gauche, qui ne cesse de soutenir les actions du chef de l'Etat, appelle les responsables des partis politiques du centre à se déterminer pour ou contre le soutien à l'action du chef de l'Etat.

Enfin, le centre gauche a demandé à Monsieur Jean-Michel Bokamba-Yangouma, coordonnateur général en exercice des partis du centre, à convoquer, dans un plus bref délai, une assemblée générale des grou-

pements et partis politiques du centre, «cadre propice et idéal à la résolution des problèmes du centre, afin de préserver au sein de notre espace politique du centre, un climat d'unité, de

paix et de développement des vertus de solidarité, de justice et d'amour pour le mieux-vivre ensemble».

Pascal-Azad DOKO

REMERCIEMENTS

Touchés par l'élan de solidarité manifestée à leur égard, lors du décès de leur père et grand-père KIEMBA NGOUALA Joseph, le 30 août 2016 à Nkayi et inhumé le 6 septembre 2016 à Kimpambou-Loukelo, les enfants et petits-fils KIEMBA à Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie et Nkayi remercient très sincèrement tous les parents, amis, collègues et connaissances qui les



ont soutenus et continuent à les soutenir pendant ces moments douloureux. Que tous trouvent ici l'expression de notre gratitude! Paix à son âme!

Sénat

La sénatrice Emilienne Botoka inhumée au Mausolée Marien Nguabi

Décédée le 27 août 2016, à Paris (France), à l'âge de 73 ans, Mme Emilienne Botoka, sénatrice élue à Brazzaville, a été inhumée, le 8 septembre dernier, au cimetière du Mausolée Marien Nguabi, au centre-ville, après un hommage officiel au palais des congrès, sous le patronage du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, accompagné de son épouse, Mme Antoinette, en présence du président du sénat, André Obami-Itou, du président de l'assemblée nationale, Justin Koumba, des membres du gouvernement, des corps constitués nationaux, des parlementaires, des parents, amis et connaissances, etc.

Selon l'oraison funèbre faite par le sénateur Antoine Banvidi, Mme Emilienne Botoka et née le 15 novembre 1943, à Ganguania Rivière (Impfondo), dans le département de la Likouala. Elle a fait ses études primaires à l'école régionale d'Impfondo, où elle a obtenu le Cepe (Certificat d'études primaires élémentaires) en 1957. Admise au collège normal des jeunes filles de Mouyondzi (Bouenza), elle obtient le brevet d'études secondaires du premier cycle en 1961. Après une année de



Emilienne Botoka.



La dépouille mortelle de la défunte.

formation complémentaire, elle exerce comme institutrice à partir de 196, à l'école régionale d'Impfondo, puis à l'école d'Impfondo village, puis à l'Ecole primaire de la Mfoa, à Poto-Poto (Brazzaville). Elle a ensuite travaillé dans l'administration fonctionnelle de l'alphabétisation. Mme Emilienne Botoka fait partie de femmes qui se sont engagées très tôt en politique. Elle commence comme attachée au cabinet de Monsieur Sassou-Nguesso, alors chef du département de la coordination des organisations de masse, à l'issue du congrès constitutif du P.c.t (Parti congolais du travail) en 1969. A l'issue du congrès constitutif de l'U.r.f.c (Union révolutionnaire des femmes du Congo), tenu la même année, elle est élue membre du bureau national de ce mouvement féminin du P.c.t, comme secrétaire chargée de l'administration, des finances et du matériel, sous la présidence de Mme Joséphine Mountou Bayonne. Au sortir du congrès de l'U.r.f.c de 1979, elle est maintenue au bureau national et élue secrétaire chargé des relations extérieures, fonction qu'elle a occupée jusqu'en 1990, date à laquelle elle est nommée ambassadrice plénipotentiaire de la République du Congo au Mozambique.

Membre du comité central du P.c.t, Emilienne Botoka a connu une vie parlementaire assez riche. Elle a été successivement députée élue à Impfondo de 1992 à 1997, membre du C.n.t (Conseil national de transition), parlement de transition, de 1998 à 2002, conseillère et sénatrice de Brazzaville de 2002 jusqu'à son décès, le 27 août 2016.

Au sénat, elle a été membre de la commission économie et finances, membre de l'Union parlementaire A.c.p (Afrique-Caraïbes-pacifique), membre du groupe d'amitié République du Congo-République Démocratique du Congo, membre du groupe parlementaire de la majorité présidentielle. Elle était également membre de la Haute cour de justice.

Femme engagée, Emilienne Botoka, qui a eu quatre enfants, était aussi active dans la vie associative, principalement dans l'Association «A Mon Tour». Elevée dans la culture catholique, elle a appartenu à la Fraternité Sainte-Thérèse. Après l'office religieux en la Basilique Sainte-Anne, la dépouille mortelle de l'illustre disparue a été conduite au Mausolée Marien Nguabi, où elle a été inhumée.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Abbé Stève Gaston Bobongaud, professeur à l'Université catholique d'Afrique centrale à Yaoundé (Cameroun)

«La recherche scientifique doit participer à l'émergence de l'être humain en Afrique»

Prêtre du diocèse de Pointe-Noire, l'abbé Stève Gaston Bobongaud est chargé de cours à l'Ucac (Université catholique d'Afrique centrale) à Yaoundé (Cameroun). Il y enseigne la philosophie et assume, cumulativement, la charge de curé de la paroisse universitaire. Penseur et écrivain-chercheur, il parle, dans l'interview ci-après, réalisée le samedi 27 août 2016, lors de son passage à Brazzaville, de son nouveau livre de 148 pages intitulé: «Les défis de la recherche scientifique en Afrique: perspectives et enjeux», publié récemment aux Editions L'Harmattan à Paris (France), collection L'Harmattan Cameroun.

* Monsieur l'abbé Stève Bobongaud, vous venez de publier «Les défis de la recherche scientifique en Afrique: perspectives et enjeux». Pourquoi une telle thématique?

** La question de la recherche scientifique devient de plus en plus importante dans le contexte actuel, en Afrique, au Congo, au Cameroun, en Afrique centrale... Vu la multiplication des difficultés, la multi-dimensionnalité de la crise, je pense qu'en suivant les traces des grands maîtres comme Jean-Marc Ela, Goma Binda, Paulin Poucouta et autres, on se rend compte de l'importance, de l'urgence et même de la nécessité de la recherche. Je n'ai pas voulu faire un ouvrage pour parler de la recherche en général, mais en ciblant les perspectives africaines, c'est-à-dire en essayant de me concentrer sur l'objet épistémologique qu'est l'Afrique. Pour nous aujourd'hui, l'objet épistémologique principal doit être l'Afrique. C'est dans ce

sens que j'ai voulu écrire cet ouvrage de 148 pages.

* Comment la recherche scientifique peut-elle accompagner la gouvernance en Afrique surtout dans le contexte actuel?

** Il faut faire attention! La perspective n'est pas radicalement la recherche scientifique, c'est la recherche en général qui doit être un lieu. L'enquête doit concerner les sciences, mais l'enquête ne s'arrête pas qu'aux sciences. La quête et l'enquête scientifiques doivent concerner toutes les dimensions de l'existence en Afrique, l'expérience africaine totale. Au Cameroun par exemple, il y a eu une épidémie de grippe aviaire, mais ce sont des chercheurs qui travaillent, afin qu'on puisse trouver les éléments pour la combattre et en la combattant, on assure l'alimentation, la sécurité animale, la sécurité humaine. Donc, la recherche a un impact important. Je vais vous prendre un exemple qui paraîtrait banal: il y a un jeune chercheur africain qui a trouvé comment



Abbé Stève Gaston Bobongaud.

travailler des toilettes écologiques, cela peut faire sourire. Avec cette découverte, le jeune chercheur participe à la santé de la population, à la santé publique, à l'assainissement de l'environnement, au développement. Lui, il travaille sur quelque chose d'essentiel: les toilettes écologiques et il y a un impact, parce qu'on pourrait dire que tous les secteurs de la vie sociale et humaine ont un lien entre eux. Chaque dimension de la recherche est importante. On peut donc parler, dans ce cas, de complémentarité paradigmatique, car les paradigmes de la recherche mises en valeur en sciences, en physique et dans d'autres domaines doivent avoir un impact sur la dimension technologique et au-delà du technologique, atteindre l'existentiel. Pour nous, cela se traduit en termes d'émergence. La recherche scientifique, la

recherche technique, technologique, philosophique, je dirais même la recherche théologique doit participer à l'émergence de l'être humain en Afrique, au Congo, au Cameroun, au Tchad et que sais-je encore.

* Au Cameroun, vous êtes à la fois professeur de philosophie à l'Ucac et curé de la paroisse universitaire. Un mot sur votre insertion dans cette structure où vous travaillez depuis trois ou quatre ans?

** J'ai été affecté par la Conférence épiscopale du Cogo et aussi par mon évêque. Je pourrais dire qu'après l'abbé Paulin Poucouta que beaucoup connaissent, je suis et voudrais toujours être un digne représentant du Congo et de l'Eglise du Congo au Cameroun, notamment à l'Ucac, puisque cette université appartient à la structure ecclésiastique qu'on appelle Acerac (Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale). Au niveau de l'Acerac, j'avais été affecté comme enseignant et j'enseigne la philosophie, essentiellement la philosophie politique mais aussi la métaphysique, la phénoménologie, l'éthique et politique et en ce moment, mes recherches portent sur la philosophie africaine: les théories pures et les systèmes de pensée. Ce sont des nouvelles dimensions et je suis en train de proposer la théorie de la rationalité compositive et la théorie de la syn-citoyenneté qui sont des

synthèses de la rationalité et de la citoyenneté.

Outre l'enseignement et la recherche académique, j'ai aussi le ministère pastoral, parce que je suis prêtre, j'offre mes services à la paroisse universitaire, depuis trois ans. L'ancien archevêque de Yaoundé, Mgr Victor Tonye Bakot (Ndlr: ancien grand chancelier de l'Ucac) m'avait confié cette charge que j'assume jusqu'à présent et on verra, avec le temps, parce qu'un bon chercheur ne doit pas avoir beaucoup de charges.

* Que dire de la représentativité du Congo au sein de l'Ucac?

** Il faut le dire clairement: la représentativité du Congo est faible. C'est d'ailleurs le vœu des évêques, parce que j'ai appris que les évêques vont affecter d'autres prêtres à l'Ucac cette année. Mais, il y a aussi l'appel au peuple congolais, pourquoi pas! Tout le monde veut aller en France et ailleurs. A l'Ucac, on peut faire de très bonnes études, il y a une forma-

tion pertinente, une formation «high formation». Donc, il faut que les parents puissent savoir qu'en Afrique centrale, il y a des écoles spécialisées, des universités typiques comme l'Ucac qui dispensent des formations supérieures et les jeunes qui sortent de l'Ucac travaillent partout: à la Banque des Etats d'Afrique centrale, dans les sociétés administratives et autres. Il y a aussi à l'Ucac, des formations en sciences humaines, en sciences infirmières. Il y a plusieurs masters en ce qui concerne le domaine de la santé. Par exemple, sur la santé publique et l'administration de la santé, un master que l'Ucac a proposé récemment. Il y a des domaines technologiques, parce que l'Ucac a aussi une structure spécialisée qui forment des ingénieurs, dont une partie de la formation se fait à Pointe-Noire: l'I.s.t (Institut supérieur de technologie) qui est devenu Ucac-Icam. Mais, il faut dire que les jeunes du Congo ne réussissent pas toujours ce concours, parce que le niveau est élevé. Ainsi j'en appelle aux efforts des uns et des autres, pour que l'Ucac puisse être au cœur du Congo et le Congo au cœur de l'Ucac.

Propos recueillis par Aristide Ghislain NGOUMA

Commission épiscopale pour l'éducation catholique

Impfondo abrite la 12^e session du Conseil national de l'école catholique

Il se déroule, à Impfondo, dans le département de la Likouala, la 12^e session du Conseil national de l'école catholique, sur le thème: «L'école catholique, milieu par excellence pour vivre la miséricorde divine.» La session est organisée par la C.e.edu.c (Commission épiscopale pour l'éducation catholique), sous le haut patronage de Mgr Anatole Milandou, président de la Commission, représenté par l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo).

Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public

République du Congo
Unité * Travail * Progrès

Direction Générale des Impôts et des Domaines

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Direction générale des impôts et des domaines rappelle aux citoyens congolais et étrangers résidant au Congo que la date limite du dépôt des déclarations de revenus de l'année 2015 est fixée au 15 septembre 2016.

Toutefois, dépassé cette date, tout contribuable n'ayant pas souscrit sa déclaration est prié de le faire auprès du service des impôts proche de sa résidence, dans un délai raisonnable.

N.B. Cette déclaration des revenus ne concerne pas que les agents de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 15 septembre 2016.

Le Directeur général des impôts par intérim,

Henri NGATSONGO

OFIS store
w Revendeur agréé

Wiko

Changeons les règles du Jeu!

sunset 2 Lenny 2 rainbow JAM Highway Star

A partir de: **55 500 XAF TTC**

Garantie 12 mois

Pointe-Noire: 319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville: 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

t.: 06 600 00 00 (PNR)
01 600 00 00 (BZV)

Diocèse de Kinkala

Mgr Louis Portella Mbuyu a béni la chapelle Notre Dame de Maléla-Bombé

La paroisse Sainte Thérèse de Vindza et son annexe Maléla-Bombé ont connu plusieurs activités, du 30 août au 5 septembre 2016: le pèlerinage de la confrérie Cardinal Emile Biayenda; la bénédiction de la chapelle Notre Dame de Maléla-Bombé et la messe d'au-revoir de l'abbé Lié Brice Nzomambou, curé sortant.

Les membres de la Confrérie Cardinal Emile Biayenda sont arrivés au village Maléla-Bombé, mardi 30 août 2016, sous la conduite de l'abbé Guy Roland Mouyamba et Mme Elisabeth Nzalahata, respectivement, aumônier diocésain et coordonnatrice diocésaine de la confrérie. Le pèlerinage était inscrit dans le cadre du travail manuel: désherbage de la grotte mariale, construction de latrines, transport de sable, d'eau, de ciment, de fers et des pierres... Mais entretemps, les chrétiens de Maléla-Bombé étaient déjà en plein travail de finition de la chapelle dont le maître d'œuvre était l'abbé Lié Brice Nzomambou. D'intenses travaux ayant mobilisés les chrétiens de Vindza et de Kindamba. Les ouvriers (maçons et peintres) ont travaillé de jour comme de nuit. Le samedi 3 septembre, Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, est arrivé avec une forte délégation de prêtres du diocèse. Deux religieuses avaient juste précédé: Sr Solange Lozi, la cadette du cardinal Emile Biayenda, et Sr Marie Brigitte Yengo, présidente de la Foceb (Fondation Cardinal Emile Biayenda). Mgr Portella a présidé la messe

de bénédiction de la chapelle Notre Dame de Maléla-Bombé. Il était entouré des abbés Wil-Drisch Koufoutila Nanitelamio, secrétaire-chancelier de l'évêché de Kinkala, Adolphe Ounounou, chargé du patrimoine diocésain et coopérateur à la paroisse Notre Dame Auxiliatrice de Voka, Guy Roland Mouyamba, coopérateur à la cathédrale Sainte Monique de Kinkala, Destin Judicaël Magnet, curé de la paroisse Saint Thomas de Loulombo, Fabrice Nkodia, vicaire de paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Misafou, Paraclet Moutsila, vicaire de la paroisse Saint Matthieu de Mbandza-Ndounga, Honoré Parfait Nkounkou, curé de la Paroisse Saint Jean XXIII de Loungui, Chancelvy Nguimbi, vicaire à la paroisse Sainte Jeanne d'Arc de Madzia, Lié Brice Nzomambou, curé sortant et Armand Kabikissa, curé entrant. A la fin de la messe, après quelques civilités, l'évêque a vite regagné Kinkala. Dimanche 4 septembre, l'abbé Lié Brice Nzomambou a célébré la messe d'au-revoir dans l'église Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, à Vindza, entouré de tous les confrères présents dont l'abbé Armand Kabikissa,



Photo de famille autour de l'évêque devant la chapelle de Malela Bombé.

le nouveau curé. Toutes les communautés annexes étaient présentes, avec les paroissiens de Saint Théophile de Kindamba où il fut aussi curé. La chorale Téléma Mfumu de Madzia et la schola populaire étaient aux chants. Selon l'abbé Guy Roland Mouyamba, l'œuvre laissée par l'abbé Lié Brice Nzomambou est pour le diocèse de Kinkala le prélude au 40^{ème} anniversaire de la mort du cardinal Emile Biayenda que l'Eglise du Congo commémorera solennellement en 2017, avec sans doute, un pèlerinage national, voire international à Maléla-Bombé. Prenant enfin la parole pour tout conclure, l'abbé Lié Brice Nzomambou a, tout d'abord, remercié toute l'assemblée. Ensuite, il a présenté tous les prêtres et religieuses venus l'assister et il s'est fait le devoir d'exprimer toute sa profonde gratitude

envers ceux et celles qui l'ont aidé financièrement et matériellement pour la construction de la chapelle, en l'occurrence Mme Pulchérie Tsila, Sr Brigitte Yengo, le colonel Okemba, directeur départemental de la police d'Ewo, M. Jean-Paul Matsima, M. Hugues Louya, Mme Nicole Sola et la confrérie Cardinal Emile Biayenda. A la fin de la messe, tous les fidèles et invités ont pris part au repas paroissial. Signalons qu'après avoir exercé son ministère pastoral pendant plus de dix ans dans les paroisses Saint Théophile de Kindamba et Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Vindza, l'abbé Lié Brice Nzomambou quitte le Congo pour le diocèse de Nancy et Toul, en mission d'études en France.

Aubin BANZOUZI

Diocèse de Pointe-Noire

Passage à la porte Sainte pour les leaders du Renouveau charismatique

Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, avait désigné deux églises jubilaires pour le passage des chrétiens à la porte Sainte, en cette année exceptionnelle du jubilé de la divine miséricorde: l'église Sacré-Cœur de Loango et la cathédrale Saint Pierre Apôtre de Pointe-Noire. La démarche jubilaire des leaders du Renouveau charismatique, du samedi 10 au dimanche 11 septembre 2016, a été un moment privilégié de retour à la source de la foi, en tant que chrétiens du diocèse de Pointe-Noire qu'on aurait pu appeler, sous d'autres cieux, diocèse primat. Au total, 194 participants parmi les membres des noyaux des paroisses élargis aux anciens bergers, étaient à Loango, porte d'entrée de l'évangile en Afrique subéquatoriale.

Tout a commencé avec l'enseignement sur la divine miséricorde donné par l'abbé Chris Brunel Goma, aumônier diocésain du Renouveau charismatique. Celui-ci a d'abord édifié les pèlerins sur un extrait de la lettre du Pape François invitant l'ensemble des chrétiens à s'engager dans la démarche jubilaire. Ensuite, il a abordé son enseignement proprement dit, en se basant sur le texte de référence (Lc 19, 1-10) sur la conversion de Zachée. C'est en vue de cette conversion permanente qu'ont été conviés tous les leaders du Renouveau, au lieu de paraître toujours comme donneurs de leçons aux brebis. «Renouveau, renouvelle-toi, toi-même», s'écriait-il y a quelques années, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, aux leaders du Renouveau réunis à Brazzaville. Mme Cathérine Makosso, bergère diocésaine, a eu justement l'ardent souci d'introduire, dans cette dé-

marche pénitentielle, les leaders du Renouveau charismatique, avant la fin de l'année jubilaire et avant le début de la nouvelle année pastorale. S'appuyant sur le texte de Zachée (Lc 19, 1-10), l'abbé Chris Brunel Goma a livré son message en citant certains des sycomores sur lesquels nous devons nous appuyer pour rencontrer Jésus, tels: l'enseignement de l'Eglise à travers sa riche doctrine; le catéchisme; les sacrements qui sont un signe visible de l'amour de Dieu, insistant même qu'un bon foyer chrétien peut être un sycamore pour les autres, dans le cadre de l'accompagnement... En revanche, il y a d'autres sycomores sur lesquels il ne faudrait même pas oser monter tels que les sycomores des anti-valeurs, qui ne nous permettraient guère de voir Jésus, à moins d'y descendre au plus «vite», lorsqu'on s'y est aventuré. Vers 19h30, la bergère diocésaine a donné le top du passage



Mgr Miguel Angel Olaverri.

des leaders à la porte sainte de l'église de Loango, en appelant paroisse par paroisse, les membres du noyau diocésain bouclant le passage, conduits par des cantiques de repentance et des supplications à la divine miséricorde. Un temps de grande intercession a suivi, avant de rentrer dans la louange jusqu'à 22h.

L'eucharistie a clôturé ce pèlerinage, le dimanche 11 septembre 2016, en se mêlant à la communauté paroissiale de Loango, lors de la messe concélébrée à 9h30 par les abbés Raphaël Nzaou (Ya Titi, curé de Loango) et son vicaire, l'abbé Davy Nzaou.

Pour les leaders du Renouveau, l'aumônier diocésain avait évoqué en amont, un aspect de la complexité de nos milieux de vie où sont mêlés à la fois le bon grain et l'ivraie, donc la grâce et le péché. Il y a donc un effort à faire pour la conversion des mentalités des leaders, afin de prendre au sérieux la pastorale du Renouveau dans notre église diocésaine, selon les attentes de notre pasteur diocésain et du clergé. Enfin, plus de pèlerins parmi les leaders à la prochaine occasion, tel a été le souhait exprimé par la bergère diocésaine.

Toussaint MAMPOUYA
(Membre du Noyau de service diocésain Pointe-Noire)

Archidiocèse de Brazzaville

Publication de bans

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'à l'occasion de l'ouverture de l'année pastorale 2016-2017, le samedi 8 octobre 2016, il ordonnera diacres à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h 00, les abbés: Chérubin Kilabouna, Gervais Kouidissa, Vianney Armel Jaurès Mabondzo, Parfait Marius Malonga Ntari, Amour Vivaldi Ntsiangana, Evans Tary. A cet effet, l'archevêque de Brazzaville exhorte à soutenir les futurs ordinands par les prières.

XXI^{ème} dimanche ordinaire-C-

Pour son propre salut, il faut mettre en œuvre toutes les ressources de son intelligence

Textes: Am 8,4-7; Ps 112; 1 Tm 2,1-8; Lc 16,1-13

Le passage d'évangile de ce dimanche peut induire en erreur dans son interprétation. On pourrait facilement penser qu'en faisant l'éloge d'un gérant qualifié de malhonnête, le Christ chercherait à enseigner la malhonnêteté. Non, en fait, car ce n'est pas une vertu. En plus, cela ne devrait être qu'une impression d'une première lecture ou d'une lecture trop hâtive. La perspective dans laquelle la parabole doit être lue, est celle des «demeures éternelles» (16,9). Celles-ci symbolisent le salut.

En effet, Luc possède un ensemble de paraboles dont la perspective principale est celle du salut; par exemple: l'intendant avisé (16,1-9), le riche insensé (12,13-21), le riche et le pauvre Lazare (16,19-31). Dans la première, l'enseignement est qu'il faut user de toute son ingéniosité pour accéder au salut. Dans la deuxième, on a comme un enseignement complémentaire: le manque d'habileté vis-à-vis du salut fait rater le salut. Enfin, dans la troisième parabole, la manière d'être habile vis-à-vis du salut est de partager aux pauvres.

Pour revenir à notre passage d'évangile, les disciples, c'est-à-dire, tous ceux qui suivent l'enseignement de Jésus, doivent tout mettre en œuvre (toute leur habileté) pour parvenir au salut. Dans ce sens, comme le précise la première épître à Timothée: «Dieu veut que tous soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité» (2,4). En vue du salut, on doit mobiliser toutes les ressources de l'intelligence. C'est Dieu qui le veut. Il faut avouer que nous ne réfléchissons pas assez sur notre salut. La tentation de le considérer déjà acquis est telle que notre intelligence n'y participe presque plus.

La malhonnêteté du gérant dont il s'agit ne concerne pas l'action présente, mais celle passée. Dans le présent de la parabole, le gérant se prive de ce qui devait être son bénéfice, pour gagner en sa faveur une action future. Cette action consiste, en fait, à faire du bien aux pauvres; c'est-à-dire, leur laisser le surplus qui devait revenir au gérant comme salaire, comme bénéfice propre (mais obtenue malhonnêtement sur la personne qui achète). C'est en cela que consiste l'habileté du gérant dénoncé comme malhonnête. Il cherche à se tirer d'affaire en acceptant qu'il se prive aujourd'hui afin de garantir un certain lendemain.

La suite de l'évangile attire l'attention sur l'argent que l'on qualifie aussi de malhonnête ou de trompeur. Quand il réussit à accaparer le cœur d'une personne, toutes les voies d'oppression sont ouvertes. C'est dans ce sens que va Amos qui dénonce des cas d'oppression du 8^{ème} siècle av. J. C. Lorsque les gens se laissent gouverner par les intérêts matériels, la personne humaine perd sa valeur. Et lorsque la valeur de la personne humaine n'est plus reconnue, la société entière court le risque de la dépravation, si ce n'est de la disparition. Le prophète attire l'attention d'Israël pour la tourner vers un horizon de plus de justice, de plus de respect de la valeur de la personne humaine.

Au 8^{ème} siècle av. J. C., le royaume d'Israël dont la capitale est Samarie, connaît une période faste, de richesse économique. Mais en contrepartie, sur le plan moral, se développe une grande dégradation de mœurs. Les prophètes de cette époque rappelleront à Israël que construire la société sur la base de ses injustices, conduit à la ruine. Et cela est encore vrai aujourd'hui. C'est pour cela que l'Eglise ne cesse de veiller sur la société, en en faisant remarquer les éventuels dysfonctionnements.

Une fois ce tableau général présenté, la tentation peut être alors de penser que ceux qui commettent les injustices ne sont que les autres. Alors, on se met à accuser tout ce que ces autres font. Mais la perspective chrétienne veut que chacun sache se remettre en cause, sache battre sa propre coulpe. Je commets de l'injustice envers l'autre, toutes les fois que je le regarde avec un air envieux ou plutôt méprisant, toutes les fois que je le dénigre, que je cherche à dominer sur lui, bref, toutes les fois que mon cœur n'est pas rempli des mêmes sentiments que ceux qui sont dans le Christ Jésus (Cf. Phil 2,5). C'est du cœur de l'homme, en effet, comme le reconnaît Marc, que sortent les pensées mauvaises (Cf. Mc 7,21). C'est donc lui qu'il faut purifier pour ne pas être coupable d'injustice contre le prochain. Pour cette année, de manière particulière, le Pape François nous a indiqué le chemin de la miséricorde, en étant miséricordieux comme notre Père céleste. La miséricorde que nous accomplissons envers les autres, nous place sur le chemin de la justice et du droit.

En restant toujours dans l'évangile, un autre aspect attire notre attention: il nous faut être dignes de confiance. Si on considère les choses d'un point de vue uniquement humain, digne de confiance, c'est la condition de serviteur, à quelque niveau de service qu'on se trouve. L'évangile nous veut au service les uns des autres, dans la confiance. C'est en étant à ce service là qu'on ne peut plus être domestique de l'argent. Les mots sont forts et le langage, tranchant, mais encore une fois, le Christ veut attirer notre attention et veut que nous mettions tout en œuvre pour notre salut.

Dans la deuxième lecture, un type de service particulier retient l'attention de Paul lorsqu'il demande que l'on prie pour tous: c'est le service de la nation. Il n'est pas à mépriser, parce qu'il s'agit d'un noble service. Et le Bienheureux Pape Paul VI ne manquait pas de souligner que ce service était le lieu suprême d'exercice de la charité. Les chrétiens ne doivent pas l'oublier. Ils doivent toujours prier pour ceux qui l'exercent. Et dans toute autorité qu'eux-mêmes sont appelés à exercer, ils ne manqueront pas de s'inspirer du modèle qu'est le Christ. C'est de cette manière aussi qu'ils œuvrent pour leur propre salut.

Puisse chacun de nous se mettre au service les uns des autres, mettant tout en œuvre pour son salut.

Abbé Ildevert M. MOUANGA
(Grand Séminaire Card. Emile Biayenda).

Atelier précop22

Améliorer le niveau d'information des parties prenantes sur la vision marocaine de la Cop 22

Dans le cadre du projet «Appui à la participation multi-acteurs au processus Redd au Cameroun, au Congo, au Gabon et en R.C.A (République Centrafricaine)», le point focal Uicn (Union internationale de la conservation de la nature) a organisé samedi 27 août 2016, à Brazzaville, en partenariat avec le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, un atelier de sensibilisation et d'échanges sur la pré Cop21 et l'avant Cop22, grâce au financement du F.f.b.c (Fonds forestier du Bassin du Congo).

Présidé par le Pr. Jean Joël Louméto, conseiller à l'environnement de la ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, les travaux de cet atelier se sont déroulés en présence de Me Brice Séverin Pongui, responsable du point focal Uicn Congo. Objectifs visés: améliorer le niveau d'information des parties prenantes sur les actions menées au niveau national, depuis la tenue de la Cop21, à Paris, en France, en décembre 2015 et sensibiliser sur l'état de préparation du pays à la Cop 22, qui aura lieu à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016, ainsi que sur le bilan des discussions en cours, dans le cadre de la convention cadre des Nations Unies sur le climat et, établir une feuille de route sur des actions à entreprendre, dans la perspective de ladite Cop22.

Plus d'une cinquantaine de participants, venus des administrations publiques, du secteur privé, de la société civile et des médias, ont pris part à cet atelier. Ils y ont suivi, avant les échanges des communications riches. On peut citer: «La présentation des objectifs et des résultats attendus de l'atelier», par Brice Séverin Pongui, responsable du point focal Uicn, «Processus de ratification de l'accord de Paris dans le monde et au Congo et l'état des négociations prélude à la Cop22», par Marcel Pambou-Tchiloemba, responsable du point focal climat Congo, «Principes de Redd+ dans l'accord de Paris, discussion en cours et à venir lors de la cop22», par Théophile Ntiakoulou Loulebo, chef de la cellule projet de la coordination nationale Redd, et «Esquisse d'une feuille de route pour une participation réussie du Congo à la Cop22», par le Pr Jean Joël Louméto, conseiller à l'environnement de la ministre de l'économie forestière, du développement durable et de



Vue des participants après l'atelier.

l'environnement. Des communications qui ont permis aux participants de comprendre des actions menées au niveau national, depuis la rencontre de Paris et l'état de préparation du pays à la Cop22. A la lumière des échanges, les participants ont jugé nécessaire pour le pays d'utiliser le droit comme moyen, pour sa contribution à l'effort mondial de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Mais, avant de légiférer ou de réglementer à nouveau, le pays aurait intérêt à faire, d'abord, le point sur ce qui existe, déjà, comme acquis législatifs et réglementaires et les secteurs ou les préoccupations présentent des besoins en termes législatif et réglementaire sur l'atténuation et l'adaptation.

A la fin des travaux, une feuille de route a été adoptée pour bien conduire le pays à la Cop 22. Il s'agit de quelques actions à mener avant et après la Cop 22. Signalons que le thème de la Cop22 est «l'atténuation aux effets des changements climatiques et d'innovation en matière d'adaptation». Ouvrant les travaux, le Pr Jean Joël Louméto a dégagé l'importance de l'atelier en déclarant: «J'exhorte tous les participants à cet atelier à s'impliquer, fortement, dans cet échange, pour garantir la réussite de notre rencontre et l'obtention des résultats utiles, pour la préparation de nos différentes structures à la participation multiforme à la Cop22.»

Philippe BANZ

Diplomatie

Aurélien Agbenonci, actuel ministre des affaires étrangères du Bénin

Ancien représentant du Système des Nations unies et du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement) au Congo, Aurélien Agbenonci, est actuellement ministre des affaires étrangères de la République du Bénin. Nommé à ce poste par le président Patrice Talon qu'il avait, d'ailleurs, représenté à la cérémonie d'investiture du président Denis Sassou-Nguesso, après l'élection présidentielle anticipée de mars 2016. Ayant pris ses fonctions le jeudi 7 avril 2016, il a rencontré plusieurs personnalités et délégations dans son pays avec lesquelles il a échangé sur la vision de la diplomatie béninoise et sur la manière d'améliorer la coopération bilatérale, sans oublier les questions relatives à la contribution des différents pays au développement du Bénin. Ancien du Système des Nations unies, Aurélien Agbenonci a été, également, conseillé par ses anciens collègues, pour améliorer et consolider les relations du Bénin avec les organismes des Nations unies et, présenter la nouvelle vision de la diplomatie béninoise vis-à-vis de la communauté internationale de telle sorte que la diplomatie du nouveau gouvernement soit ancrée dans la modernité.

Qui est Aurélien Agbenonci?

Né en 1958, Aurélien Agbenonci a été depuis avril 2014, représentant spécial adjoint du secrétaire général pour la Minusca (Mission de stabilisation multidimensionnelle intégrée des Nations unies en République Centrafricaine). Il a une vaste expérience du Système des Nations unies pour avoir travaillé sur les questions conflictuelles, de développement et de gouvernance. Il a servi, par ailleurs, l'Onu à plusieurs niveaux dans toute l'Afrique, y compris à titre de coordonnateur résident des Nations unies et représentant résident du Pnud au Rwanda, au Congo, en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Avant de rejoindre les Nations unies, Aurélien Agbenonci était coordinateur du programme principal et chef d'Etat-major à la Pan-African social centre perspectives au Bénin. Il a travaillé à la Faculté de droit de l'Université de Nanterre en France. De 2012 à 2013, il a été coordonnateur humanitaire, coordonnateur résident des Nations unies et représentant résident du Pnud au Mali. Aurélien Agbenonci est détenteur des diplômes d'études supérieures en droit du commerce international de l'Université de Paris X Nanterre, et de développement institutionnel, de gouvernance et des sciences environnementales de l'Université de Dakar. Outre cela, il est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires de l'Université de Dakar (Sénégal).



Aurélien Agbenonci.

Alain-Patrick MASSAMBA

R.p.d.h. (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme)

«Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique»

La salle de réunion de Sueco à Pointe-Noire a abrité mercredi 7 septembre 2016, la cérémonie officielle de lancement du projet «Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique». Cette cérémonie s'est déroulée sous la houlette de Jean Louis Banthou, directeur de cabinet du préfet de Pointe-Noire, devant Christian Mounzéo, président de la R.p.d.h (Rencontre pour la paix et les droits de l'homme), Piero Valabrega, représentant de l'U.e (Union européenne) et d'autres personnalités.



Le présidium lors de la cérémonie de lancement.

Abdoulaye Sy, attaché à la recherche, souhaitant la bienvenue aux participants, a ainsi donné le sens ladite cérémonie: «Ce projet lancé le 1er mars 2016 est le fruit d'un partenariat entre d'une part, l'Union européenne et d'autre part, la R.p.d.h et son partenaire Transparency International. Cette cérémonie de lancement vise non seulement à sensibiliser le public sur l'existence dudit projet, en particulier, sur ses objectifs, ses missions et axes d'intervention, mais aussi à mobiliser le public, afin de favoriser une implication de ce dernier dans la réalisation de ses activités, en vue de son accès.» L'objectif principal du projet à en croire Frank Loufoua, membre de la R.p.d.h, «repose sur la contribution à la mise en œuvre des droits économiques et sociaux au Congo, en particulier dans les secteurs de la santé et l'éducation, à travers le renforcement des capacités de la société civile sur l'analyse et le suivi des politiques publiques, la promotion de la participation citoyenne et la mise en place des mécanismes de lutte contre

la corruption. Quatre départements sont visés par l'action sur le territoire national: Pointe-Noire, Brazzaville, le Niari et la Cuvette. Ainsi, quatre axes majeurs du projet contribueront à l'atteinte de cet objectif.»



Les participants posant à la fin de la cérémonie.

Le projet, a expliqué Christian Mounzéo, entend apporter un appui à la citoyenneté et à la mise en œuvre des droits économiques et sociaux au Congo, à travers la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption. Il permettra de promouvoir l'I.t.i.e (Initiative de transparence dans les industries extractives), le suivi budgétaire et les outils de lutte contre la corruption, dans la perspective d'améliorer l'exer-

cice des droits économiques et sociaux au Congo. Il est financé à 90% par l'U.e, pour une durée de trois ans. Pour Piero Valabrega à, «l'Union européenne y accorde un grand intérêt au regard de sa vision, de ses résultats, des attentes

la promotion des droits économiques et sociaux, à travers la transparence, le suivi citoyen des politiques publiques et la lutte contre la corruption. L'U.e se réjouit de l'engagement de la R.p.d.h qui estime que pour briser ce qu'on appelle (La malédiction des richesses), la meilleure alternative serait de passer par une implication active sinon totale des citoyens dans le suivi des politiques publiques.» Après ces différents discours, Jean Louis Banthou a, au nom du préfet de Pointe-Noire, lancé le projet. L'audition d'un Cd et la projection d'un film documentaire axé sur l'I.t.i.e a édifié, à cet effet, l'assistance sur la notion de la lutte contre les antivaleurs.

et des impacts attendus. Dans la démarche envisagée, ce projet entend, en effet, soutenir

Equateur Denis NGUIMBI

Ouverture à Bacongo Espace JDD (Ex-Bizamba)

Restaurant-V.i.p - Night club Croisement avenue des 3 Francs - avenue De brazza. Renseignements: 06 664 92 31

Santé

Qu'est-ce que la tuberculose?

La tuberculose est une maladie infectieuse due à une bactérie appelée bacille de Koch ou «Bk». Le plus souvent pulmonaire, elle est, dans ce cas, contagieuse et, le nombre de cas reste très élevé dans le monde. Toutefois, l'Afrique compte le plus grand nombre de cas, avec plus de 281 cas, pour 100. 000 habitants, en 2014. La tuberculose se situe en seconde position juste après le V.i.h/sida.

Quand la bactérie «Bk» contamine une personne, elle peut atteindre les organes suivants: - le poumon, dans plus de deux tiers des cas: c'est la tuberculose pulmonaire, forme contagieuse de la maladie; - le rein, le cerveau, les os, voire un ganglion: c'est la tuberculose extra-pulmonaire, forme non contagieuse.

La tuberculose est-elle une maladie fréquente?

Au niveau mondial, la tuberculose est davantage présente dans certaines zones géographiques (Afrique, Asie). Les enfants nés ou séjournant dans ces pays, ou dont au moins un des parents en est originaire sont également exposés à un plus fort risque de contamination.

La tuberculose touche, en priorité, les populations fragiles, c'est-à-dire: les personnes en état de précarité, les migrants, les personnes âgées, les personnes immunodéprimées (séropositivité V.i.h; traitement par corticothérapie, chimiothérapie ou radiothérapie; suites d'une greffe; etc.). Cette catégorie est la plus vulnérable à la maladie.

Comment se transmet la tuberculose?

La tuberculose pulmonaire est la seule forme contagieuse de la maladie. Le bacille de Koch se transmet de personne à personne:

- par l'air rejeté lors de la toux ou des éternuements; - par les crachats (le bacille de Koch très résistant peut y survivre plusieurs semaines).

En suivant un traitement approprié, le patient ne transmet plus la maladie à son entourage. Toutefois, il convient de rester vigilant puisque la période de contagion persiste, habituellement, durant une à trois semaines, après le début du traitement.

Combien de temps la maladie met-elle à se déclarer?

La tuberculose évolue en plusieurs étapes: la primo-infection correspondant au premier contact avec le bacille de Koch (Bk); l'incubation qui dure un à trois mois et passe généralement inaperçue. On peut avoir, éventuellement, une fièvre modérée (38°) et ressentir un peu de fatigue; dans 90 % des cas, la bactérie reste au repos dans l'organisme: c'est l'infection tuberculose latente, qui ne provoque pas la maladie. La personne touchée ne présente aucun symptôme et n'est pas contagieuse. Après quelques mois ou quelques années (le plus souvent deux ans après le premier contact), la bactérie peut se développer dans le corps. On parle alors de «tuberculose maladie» ou «tuberculose active».

Signalons qu'il est observé depuis longtemps une forme de tuberculose dite Tuberculose multirésistante. Qu'en est-il?

La tuberculose multirésistante (Tb-Mr) est une forme de tuberculose causée par un bacille qui résiste à au moins l'isoniazide et la rifampicine, les 2 médicaments antituberculeux de première intention (ou standard) les plus efficaces. La tuberculose multirésistante résulte avant tout d'un traitement inadapté. L'utilisation inappropriée ou incorrecte des antituberculeux, ou l'utilisation de médicaments de médiocre qualité, peuvent entraîner une résistance aux médicaments.

V.M.

A.n.i.c.p (Association Ngondo pour la lutte contre la pauvreté)

Don d'un tricycle par Mme Micheline Potignon Ngondo à Mlle Dany Loko

L'A.n.i.c.p (Association Ngondo pour la lutte contre la pauvreté) a marqué la fête de l'indépendance, le 15 août dernier, par un repas convivial, au Forum Mbongui, à Pointe-Noire, aux militants et sympathisants. Dans le cadre de ses activités caritatives et humanitaires, la présidente de l'A.n.i.c.p, Mme Micheline Potignon Ngondo, n'est pas restée insensible aux souffrances de Mlle Dany Loko (35 ans), handicapée moteur, commerçante détaillante au quartier Siafoumou, dans le cinquième arrondissement Mongo-Poukou. Elle lui a offert un tricycle flambant neuf.

La cérémonie de remise du tricycle a eu lieu, mardi 8 septembre dernier, à l'Hôtel Azur International, en présence de quelques membres du Conseil d'administration de l'association, notamment la vice-présidente, Mme Françoise Mouloupo, le secrétaire général, Baudelaire Douniama, et le directeur de cabinet, Noël Malela, et bien autres.

Peu avant la remise du don, Baudelaire Douniama a donné le sens du geste de la présidente de l'A.n.i.c.p: «Nos retrouvailles de ce jour, ici et en ce lieu, marquent la continuité de notre programme d'aide et d'assistance aux personnes vivant avec handicap. Ce matin, Ma-

dame la présidente va remettre à Mademoiselle Loko Dany, un tricycle



Mlle Loko Dany.

neuf. Ce geste prouve à suffisance que notre association, dans le cadre de ses valeurs et de ses ambitions, a toujours œuvré pour le bien-être social et



Mme Micheline Potignon Ngondo.



Mme Micheline Potignon Ngondo remettant le don à Mlle Loko Dany.

la dignité de la personne humaine. Par ce geste, Madame la présidente, vous aurez à donner à Mademoiselle Loko Dany, l'occasion de retrouver sa dignité, en tant que personne humaine jouissant de tous ses droits, comme les autres. Au delà de ce geste, l'A.n.i.c.p entend partager avec elle les valeurs d'amour, de partage, de justice qui nous ont toujours caractérisé.

Remettant le tricycle, Mme Micheline Potignon Ngondo a dit à l'heureuse récipiendaire: «J'ai un réel plaisir en donnant ce tricycle à Mademoiselle Loko Dany. Par ce geste, nous lui avons soulagé d'un mal. Je ne dis pas guérir, parce que dans des circonstances pareilles, il n'y a que l'amour qui peut amener l'autre à retrouver sa dignité et sa volonté de vivre. Votre premier tricycle est hors usage, voilà pourquoi nous vous remettons celui-ci, au nom de tous les membres de l'association et de tous ceux qui vous aiment. Vous devez utiliser ce tricycle à bon escient». Visiblement émue et débordante de joie, Mlle Loko Dany a remercié la donatrice en déclarant: «Dans les circonstances pareilles, il me manque les mots justes pour exprimer ce que je veux dire. Ouvrez mon cœur et vous allez voir comme il bat de joie. Merci! Et merci encore à maman Micheline Potignon Ngondo, pour avoir pensé à moi. Mais, je l'invite à faire autant pour les amis qui sont encore en manque».

Equateur Denis NGUIMBI

Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement

Pour une protection des droits des femmes vivant avec le V.i.h

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet «Appui genre, leadership féminin et prévention du V.i.h/Sida» inscrit dans le plan de travail annuel 2016 entre le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement et le Pnud (Programme des Nations Unies pour le Développement), il a été organisé, le 31 août 2016, à Brazzaville, dans le volet «Prévention et protection des droits des femmes vivant avec le V.i.h/Sida», un atelier initial d'évaluation du dispositif de protection des droits des femmes vivant avec le V.i.h au Congo.

Cet atelier a consisté à sensibiliser les parties prenantes sur la mission du consultant, et recueillir leurs contributions sur le dispositif national de protection des droits des femmes vivant avec le V.i.h. Les participants sont venus des structures suivantes: Ministère de la justice; Ministère des affaires sociales; Conseil national de lutte contre le Sida; Pnls; Unicef; Onu/Sida; C.t.a; Réseau national des positifs du Congo; Ajpc; Femme plus; Bomoi; O.c.d.h; Association serment universel; Corec/Sida; Fosic.

Fixant les objectifs de l'atelier, Mme Arlette Raymonde Bakou, directrice générale de l'intégration de la femme au développement audit ministère, a réaffirmé la volonté et l'engagement du Ministère à lutter efficacement contre la féminisation du V.i.h. Coordonnateur de l'Unité de lutte contre le Sida, dans le même ministère, M. Chris Ruben Ndoba Mabila, a, de

son côté, appelé à l'ouverture d'esprit des parties prenantes. Tandis que M. Julien Makaya, consultant genre et protection des femmes vivant avec le V.i.h, a, dans son intervention, présenté les différentes étapes qui découleront de cette étude, en l'occurrence le rapport d'analyse de la situation et l'évaluation du dispositif de protection des droits des femmes vivant avec le V.i.h au Congo, ainsi que le Plan d'action d'amélioration de la protection des droits des femmes vivant avec le V.i.h. Plus de trente ans après sa découverte, la pandémie du Sida continue de poser un problème de développement durable dans la région africaine, qui, selon l'O.m.s (Organisation mondiale de la santé), supporte 69 % de la charge de morbidité totale et enregistre plus de 70 % des décès liés au Sida dans le monde. Sur la planète, 33,3 millions de personnes vivent avec le V.i.h, dont environ 22,5 millions en Afrique subsaha-



Pendant les travaux en atelier.

rienne. Les données issues des enquêtes auprès des populations indiquent que les femmes sont plus infectées que les hommes, même si les ratios varient d'un pays à l'autre (les femmes sont plus vulnérables que les hommes à l'infection par le V.i.h). Le Congo n'est pas resté en marge de cette pandémie, avec une prévalence nationale de 3,2 %, selon l'enquête sur la prévalence du V.i.h et les indicateurs du Sida au Congo (Esic-I 2009), menée en 2009 par le C.n.s.e.e (Centre national de la statistique et des études économiques) de Brazzaville. Cette enquête avait, également, révélé que 4,1% des femmes sont séropositives, contre 2,1% des hommes, dans la population générale. Et, la prévalence est plus élevée parmi la population urbaine (3,3 %) que dans

la population rurale (2,8 %). Pour ce faire, le gouvernement et les acteurs de la société civile multiplient des actions encourageantes, notamment dans le cadre du renforcement de la protection des droits des femmes vivant avec le V.i.h/Sida, afin de les préserver de toutes sortes d'injustice qui aggravent leur vulnérabilité. Commencé dans un esprit de convivialité, cet atelier a pris fin dans une atmosphère d'engagement inspirée par la ferme volonté de la ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Mme Inès Bertille Nefer Ingani, de contribuer, pleinement, à l'émancipation de la femme congolaise.

Alain-Patrick MASSAMBA

P.n.d (Plan national de développement)

900 milliards de F. Cfa pour booster l'agriculture congolaise

Le ministre de l'agriculture et de l'élevage, M. Henri Djombo, a envisagé, récemment à Brazzaville, la mise en œuvre d'un Plan national de développement, pour un montant de 960 milliards 365 millions de F. Cfa, en vue de booster l'agriculture congolaise, pour assurer la sécurité alimentaire, ainsi que l'autosuffisance alimentaire, a-t-on appris.

Le Congo projette de mettre en œuvre un programme d'action prioritaire de l'agriculture pour la période 2016-2019, qui sera financé à plus de 960 milliards de F. Cfa par le secteur privé, l'Etat et les partenaires techniques, a souligné la source officielle.

Selon M. Djombo, ce programme d'action prioritaire de l'agriculture 2016-2019 est réparti en plusieurs composantes, parmi lesquelles l'agriculture, l'élevage, la pêche, la production halieutique, l'investissement et la suggestion. Ce programme, a-t-il souligné, vise, d'abord, la sécurité alimentaire, puis l'autosuffisance alimentaire.

Le Fida, la Fao le Pam, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement participeront, aux côtés de l'Etat et du secteur privé, au financement du programme évalué à 960 milliards 365 millions de F. Cfa, a-t-on appris. Ce financement porte sur la mécanisation de l'agriculture, l'irrigation dans les parties du pays, où l'eau est difficile, l'encadrement des agriculteurs et la conservation des produits agricoles.

M. Djombo a assuré que ces préoccupations devront intégrer le prochain P.n.d (Plan national de développement) 2017-2021 et seront une priorité pour l'Etat, au même titre que les routes.

A propos de la mécanisation de l'agriculture, il sera procédé à un appel d'offres, pour trouver une société apte à monter les tracteurs sur place au Congo, a-t-il indiqué, ajoutant qu'«il est envisagé la création, au cours de la mise en œuvre de ce programme, des agences de l'agriculture et de la pêche dont l'une des missions sera l'encadrement des producteurs et la conservation des produits agricoles».

Tiré de l'ACI

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P : 1431 - Tél : 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGAIE

«Z-K TRANS» SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 33, rue Loukalala, Arrondissement 3 Tié-Tié
RCCM: CG/PNR/16 B 1220
Pointe-Noire; République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 16 août 2016, enregistré à Pointe-Noire, le 18 août 2016, folio 145/19, n° 5910, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

OBJET:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Terrassement-Démolition infrastructure;
- Reprise en sous oeuvre;
- Béton armé, béton projeté;
- Location matériel; Travaux publics;
- Prestation de services divers;
- Transport routier;
- Réseau poids lourds & BTP;

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;

DENOMINATION: «Z-K TRANS» SARL;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 33 rue Loukalala, Arrondissement n° 3 Tié-Tié, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;

GERANCE: Monsieur Manuel ZANGILU BOMONO JORGE est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG/PNR/16 B 1220;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 02 septembre 2016, sous le n° 16 DA 545.

Fait à Pointe-Noire, le 7 septembre 2016.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE,
Notaire

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis Sassou Nguesso, Marché Plateau Centre-ville (ex-Trésor) Boîte Postale: 964/
Tél.: 06 540-93-13; 06 672-79-24/E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

LADY'S CHALLENGE

Société A Responsabilité Limitée
Capital social: 1.000.000 Francs CFA
Siège social: SOPROGI-Massengo
RCCM: 13-B-3986
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire dressé par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire en la résidence de Brazzaville, le quinze juillet deux mil seize, conformément à l'article 10 de l'acte uniforme issu du traité de l'O.H.A.D.A relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, enregistré à Brazzaville, le dix-huit juillet deux mil seize, folio 117/11, numéro 1249, l'Associée Unique de la société sus identifiée a décidé d'étendre l'objet de la société à de

nouvelles activités, à savoir:

La Construction de bâtiments;
Le commerce général;
L'entretien des bâtiments;
Les nettoyages industriels;
La prestation de services.

Mention modificative a été faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro M2/16-1743, le 7 septembre 2016.

Pour avis,
Me Henriette L. A. GALIBA,
Notaire

ANNONCE

En vue de l'extension de ses activités à Pointe-Noire et à Brazzaville, une banque de la place procède au recrutement du personnel. Les profils recherchés sont les suivants:

POUR L'AGENCE DE POINTE-NOIRE

DIRECTEUR ADJOINT: CAISSIER

CAISSIER PRINCIPAL: AGENT INFORMATIQUE ET LOGISTIQUE

GESTIONNAIRE ENTREPRISE: SECRETAIRE

GESTIONNAIRE PARTICULIER: GUICHETIER

POUR L'AGENCE DE BRAZZAVILLE

CHEF D'AGENCE: CAISSIER

CAISSIER PRINCIPAL: GUICHETIER

GESTIONNAIRE ENTREPRISE

GESTIONNAIRE PARTICULIER

Les candidats doivent préciser le poste et la ville de leur choix, en fournissant un CV, une lettre de motivation et les copies certifiées conformes des diplômes. Tous les dossiers de candidatures doivent être envoyés avant le 23 septembre 2016, exclusivement par l'adresse e-mail suivante: recrutbankcng@gmail.com

A l'attention des citoyens russes résidant en République du Congo

L'Ambassade de la Fédération de Russie tient à informer les citoyens de la Fédération de Russie résidant en République du Congo de la tenue en Russie, le 18 septembre 2016, des élections parlementaires à la Douma d'Etat. Pour assurer le scrutin en République du Congo, l'Ambassade envisage d'organiser le vote:

- le 11 septembre 2016, à Pointe-Noire, à l'adresse suivante: 21, avenue Moe Telli, Centre-ville «A», arr. 1 Lumumba (bureau du Consul Honoraire de la Russie);

- le 18 septembre 2016, à Brazzaville, au Centre culturel russe, sis 26, avenue Amilcar Cabral, à côté du supermarché Casino.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.

La participation de tous est vivement souhaitée.

Coordonnées de la commission électorale:
Tél: 05-550-30-14, e-mail: amrussie@yandex.ru

VENTE URGENTE

Terrain, à la Côte (Pointe-Noire)

Prix: 18.500.000 F. Cfa

Maison, à Diata (Brazzaville)

4 appartements-10 pièces

Prix: 27.500.000 F. Cfa

Tél. : 06.929.95.72 – 06.657.90.77
05.587.43.99 – 04. 443.34.34.



Championnat d'élite Ligue 1 de football

La rivalité fait rage pour une place sur le podium

Quatre matchs remis ont été disputés, mardi 13 et mercredi 14 septembre 2016. Trois à Brazzaville, un, à Pointe-Noire. Les équipes se battent avec acharnement. Surtout pour les deux dernières places du podium du championnat national d'élite Ligue 1 de football, la première ne pouvant plus échapper, sauf tremblement de terre, à l'A.C Léopards de Dolisie, qui est inaccessible.

Certaines équipes, cependant, tentent, sans espoir, de fuir la relégation. Chaque journée qui passe les y condamne. C'est, entre autres, le cas de Pigeon Vert de Pointe-Noire, qui a été encore épinglé, mercredi 14 septembre, au Stade Massamba-Débat, par les Diables-Noirs, vainqueurs par 1-0. En match remis de la vingt-sixième journée. C'est Jonathan Mbou, de la tête, qui a catapulté le ballon hors de portée du portier des visiteurs, à la 48e minute de jeu. Après avoir vendangé une cargaison d'occasions de but, en première période de jeu. Grâce à leur victoire, les Diables-Noirs totalisent, désormais, 65 points (+26), et réintègrent le trio de tête, derrière A.C Léopards (76 points) et Etoile du Congo (65 points, +37).

Pour revenir à Pigeon Vert, rien n'a donc changé sous le firmament. Ses prochaines sorties fixeront davantage les férus de statistiques. Il faudra peut-être un séisme pour que soit différé son sort. Car la dernière équipe rétrogradera en division inférieure, à l'issue



Danse autour du ballon. Tsiba Moukassa entraînant des défenseurs de Tongo F.C (Ph. d'Archives).

de ce championnat. Elle ne sera pas seule, car les équipes classées dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième subiront le même sort.

La perspective de la descente en Ligue 2 quintuple l'agressivité de certaines équipes face à d'autres, plus aguerries qu'elles. C'est le cas du Tongo F.C, qui s'est payé la tête de J.S.T (2-1), mercredi 14 septembre, également, en match remis comptant pour la trente-deuxième journée. Franck Oba, son gardien de but a ouvert le score, sur penalty (11e). Nkaya (59e) a égalisé l'avantage, par Bissila (79e), coupant ainsi souffle et jarrets

aux enfants descendus des collines de Talangai...

On le voit, J.S.T (63 points) peut nourrir des regrets, en ce qu'elle rétrograde, bien que provisoirement, au quatrième rang. Elle devra batailler fort pour réintégrer le trio de tête. Toutefois, l'espoir demeure, car son effectif et son style de jeu en imposent...

Il faut rappeler que Saint-Michel de Ouenzé s'est offert une victoire, la veille, également à Massamba-Débat, en triomphant de l'A.S.P (2-1), tandis que F.C Kondzo est allé s'imposer à Pointe-Noire, mercredi 14 septembre, aux dépens de Munisport.

G.M.

Classement officiel: 1.A.C

Léopards (73 points/30 matchs).
2.Etoile du Congo (65/33 matchs).
3.Diables-Noirs (65/32 matchs).
4.J.S.T (63/31 matchs). 5.CARA (59/31 matchs). 6.J.S.P (57/31 matchs). 7.La Mancha (47/32 matchs). 8.Inter Club (45/31 matchs). 9.F.C Kondzo (42/32 matchs). 10.Nico-Nicoyé (42/33 matchs). 11.Tongo F.C (41/33 matchs). 12.A.S.K (39/29 matchs). 13.A.S.Cheminots (37/33 matchs). 14.Jeunes Fauves (36/33 matchs). 15.A.S.P (34/32 matchs). 16.Patronage Sainte-Anne (33/31 matchs). 17.V.Club Mokanda (30, -4/32 matchs). 18.S.M.O (33, -18/31 matchs). 19.Munisport (13/33 matchs). 20.Pigeon Vert (11/32 matchs).

Taekwondo à Pointe-Noire

Test technique et passage de grade au programme

Il est vrai qu'on est à la fin de l'olympiade, mais le calendrier de la Fécotae (Fédération congolaise de taekwondo) que dirige Me Stanislas Mby, ceinture noire 9e dan, poursuit ses droits avec l'organisation d'un examen de passage de grade spécial, du 1er au 6e dan, intitulé: «Promotion Me Cissé Hamed». Pour rehausser le niveau technique des pratiquants du taekwondo.



Beaucoup de candidats autour de M^e Stanislas Mby (en kimono noir).

Cet examen a été organisé, à Pointe-Noire, du 10 au 11 septembre 2016. Il a regroupé les budokas venus des ligues de Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire, ville hôte.

La première phase a concerné les doyens, samedi 10 septembre, dans la salle des sports de l'hôtel Le Ruisseau. La seconde phase a eu lieu, dimanche 11 septembre, à Foucks, et a intéressé, particulièrement, les jeunes. Pour tout dire, les quatre-vingt-six combattants ont fait sensation par leur savoir technique et tactique de ce noble art. Au finish, la commission spécialisée des grades et dans équivalent a déclaré admis au grade supérieur tous les candidats. A titre exceptionnel, pour service rendu au taekwondo au Congo, Me Stanislas Mby a été élevé au grade de ceinture noire 9e dan.

Prenant la parole, pour son mot de remerciement, le président de la Fécotae a réaffirmé à l'ensemble des sportifs son départ de la tête de cette fédération, pour laisser la place aux jeunes.

Interrogée sur son élévation au grade de 3^e dan, Nuptia Boyanghas a, quant à elle, déclaré: «Je suis très contente aujourd'hui d'accéder au grade supérieur. Le taekwondo, contrairement à ce que les profanes pensent, ne transforme pas le physique de la femme. A me voir si vous ne m'avez pas vu aujourd'hui, vous ne pouvez pas savoir que je pratique les arts martiaux. Voilà pourquoi je demande à la couche féminine de faire autant. Plus nombreuses, nous allons gagner des médailles»

Equateur Denis NGUIMBI

Souvenirs

Mabundu-Bitémo, le gardien de but aux imprévisibles sautes d'humeur

L'histoire des Diables-Noirs de Brazzaville est riche en gardiens de but. Et de très célèbres. Arrêtons-nous à Jean-Jacques Mabundu-Bitémo, dit "Gilmar" ou "Tubi", qui nous a quittés, malheureusement, vendredi 9 septembre 2016, dans sa soixante-sixième année, à la suite d'une longue maladie.

Mabundu-Bitémo est né le 8 mars 1950. Il fait partie des joueurs ayant permis aux Diables-Noirs de reprendre, après près de quinze ans d'éclipse, titres communal et national de champion, en 1976. Sa classe apporta un plus à l'équipe, aux côtés des Bagamboula-Mbamba "Tostao", Moundouzi, Sadi "Bleck", Mbougou "Soum", Nkouka "Matins", Matomé, Félix Bimbéni "Socrates", Wamba "La José", Mayéla "Commanda", Massamba "Mams", Matongo "Soukouss", etc. Avec le concours d'un nouveau venu comme entraîneur, Léonard Mayanith Melon. A son palmarès, également: deux victoires en Coupe de la ville (1976 et 1982).

Moins gesticulant, Mabundu-Bitémo possédait un style de gardien de but plus proche de Paul Ntandou que de Maxime Matsima. Travailleur, courageux, persévérant, d'une grande sûreté manuelle et se signalant par un placement presque irréprochable, il fut d'une efficacité éprouvée à son poste,



malgré son caractère impulsif, et prenait des risques énormes pour faire respecter sa cage. Mais, il lui arriva d'en faire, parfois, un peu trop. D'où ses envolées verbales orageuses avec des attaquants chatouilleux, prompts à lui chercher des poux sur la tête qu'à mordre réellement le ballon. Parfois, aussi, hélas, avec les arbitres dont il n'appréciait pas le comportement, et même les journa-

listes quand ceux-ci lui passaient un «savon» pour avoir laissé le fair-play au vestiaire.

Mabundu-Bitémo pouvait déstabiliser une rencontre, comme celle du 11 mai 1980, entre Diables-Noirs et Etoile du Congo (4.880.000 francs CFA de recette). Il crut bon se faire justice en frappant Ngassébé "Garry", d'un coup de tête. Carton rouge et match arrêté, après six minutes seulement de jeu. Cela lui valut une suspension, pour le reste de la saison, et le match fut rejoué le 1er juin.

Paradoxalement, il pouvait aussi calmer ses supporters, les ramener à la raison, comme en cet après-midi du 18 mai 1986 de triste mémoire, face à l'Inter Club.

Evoquant ses débuts au sein des Diables-Noirs dans nos colonnes, Fulbert Kimina-Makumbu nota: «Il est arrivé dans les perches diaboliques où il a dû prendre son mal en patience. La raison: l'imposante stature de ses aînés, Maxime Matsima et Paul Ntandou (N.d.l.r.: sans oublier, Jean-Claude Diamesso "La Fuma", Jean Batola "Bâtonnet", Miambanzila "Mwana Mbanza"). Ces deux hommes l'étouffaient considérablement au point qu'il commença à regarder dehors. Jusqu'au moment où Matsima alla aux études en Tunisie, l'autre (N.d.l.r.: Paul Ntandou) changea de club. Le jeune plaintif se retrouva seul, le destin du poste entre ses mains».

En interrogeant le passé, Mabundu-Bitémo, accueilli en 1970 au sein des Diables-Noirs, disputa son premier match officiel, en nocturne, en 1972. Pari gagné, pour lui! Ce fut avec les Dzabana "Jadot", Bikouri, Sindiba "Decker", Raphaël Tchibinda Lascony, Léonard Bitambiki "Ben", Médard Bitambiki, Samba "Njo-Léa", Alphonse Niangou, Maciste, Foulou, Fila, etc. "Tostao" y figurait déjà. Il attendit 1976 pour être appelé en équipe nationale, par Maurice Ondjole. Et fit partie, ensuite, de la légion congolaise à la CAN-Ghana 1978.

Lorsqu'il est passé de l'autre côté de la barrière comme entraîneur des jeunes de son équipe (Lubanda, Brice Samba ou Nkayi), après avoir mis fin à sa carrière, en 1987, il a par contre fait preuve d'une étonnante discipline. Pour ceux qui le connaissaient, il part sans avoir trahi son club. Il fut un phénomène de longévité aux Diables-Noirs, après "Tostao". Les "Elastique" Massengo, "Jadot" Bikouri, Maxime Matsima, Bibanzoulou "Amoyen, Boniface et Clément Massengo, Loukoki "Kopa" et autres accueillirent, certainement, avec plaisir...leur frère de club, Jean-Jacques Mabundu-Bitémo.

Adieu, Jean-Jacques!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

CAN 2017

Le Maroc en plan B

Malgré le climat tendu au Gabon depuis la réélection controversée du président Ali Bongo, le comité d'organisation de la CAN 2017 estime que le pays des Panthères est toujours apte à accueillir la compétition en janvier prochain. Tout en restant attentive à l'évolution de la situation, la CAF devrait trancher sur le sujet à la fin du mois. En attendant, elle a sondé, discrètement, le Maroc, afin de savoir s'il pourrait suppléer le Gabon, au cas où la situation y demeurerait tendue.



Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

- * impression de toutes cartes confondues
- * impression des calendriers
- * conception des logos
- * impression des brochures, revues, maga zines, journaux, rapport d'activités
- * reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale: Blaise BIKINDOU

Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Collaboratrice: Elisabeth NTSONI

Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

Récit «Ne les laisse pas cotiser pour mon cercueil» de Fatoumata Sano

Un hommage à Yayou Dokhandèm, «La maman des sans-abris»

Fatoumata Sano est une conteuse et poète guinéenne, née à Dakar, au Sénégal. Aujourd'hui, à travers «Ne les laisse pas cotiser pour mon cercueil», elle nous parle d'une tante bien-aimée qui a marqué sa vie à jamais: Marie Louise Seynabou Gomis. La mort n'a pas effacé le souvenir de cette tante qui la considérait comme sa propre fille. Ce récit est son hommage à Yayou Dokhandèm, «La maman des sans-abris». Un récit plein de tristesse, mais aussi d'espérance.

*«Ne les laisse pas cotiser pour mon cercueil» est un récit qui relate la relation affectueuse qui vous liait à votre tante. Qui était donc cette tante si aimée?

**Marie Louise Seynabou Gomis fut une grande dame qui a marqué son époque par son originalité. Elle fut l'une des premières intellectuelles africaines à occuper des postes de responsabilité dans les entreprises publiques d'État au Sénégal, après les indépendances. Dans son cas, elle fut, jusqu'à sa retraite, secrétaire-dactylo à la BIAO-Sénégal, d'où elle est partie avec tous les honneurs. C'était un poste de prestige, à l'époque. Née dans une famille de confession chrétienne, de l'Eglise catholique, elle a côtoyé les musulmans de bonne heure, d'autant plus que beaucoup de membres de la famille sont musulmans, ses enfants aussi; mais elle, elle ne s'est jamais apostasiée. Certains l'appelaient «Yayou Dokhandèm» (La maman des sans-abris), car elle avait le cœur sur la main, et venait, très souvent, en aide aux démunis, sous différentes formes. Elle me considérait comme sa propre fille et m'a beaucoup encouragée et soutenue dans mes études.

*Pourquoi avoir pensé écrire ce livre?

**Après le décès de ma tante, j'ai ressenti un vide abyssal... Le même vide qui m'avait envahie, lors de la disparition accidentelle de ma mère. J'ai pleuré pendant longtemps, chaque fois que je repensais à elle, souvent en cachette ou la nuit, au moment de prier

pour nos défunts. Dans le cas de ma maman, j'ai écrit des poèmes, et je suis en train de mettre en forme des contes en sa mémoire... Mais en ce qui concerne ma tante, huit mois après son départ, cette envie de mettre sur papier ce qui nous unissait et certains moments passés ensemble, jusqu'au moment de la séparation définitive, ne me quittait plus, me taraudait et je me suis lancée. En trois jours, j'avais extirpé ce besoin d'écrire un livre sur ma chère tante.

*En parcourant ce récit, nous voyons que la grande tante demande de jouer de la musique chrétienne, mais aussi une chanson d'Édith Piaf, n'est-ce pas confondre et mélanger le laïc et le sacré?

**Sans doute, mais ceci reflète la personnalité de ma tante. Elle n'a pas demandé n'importe quelle chanson d'Édith Piaf. Les paroles de «Je ne regrette rien» nous font parvenir un message d'outre-tombe : elle est partie pour toujours et assume tout ce qu'elle a vécu, mais s'en est allée aussi le cœur léger. Elle a demandé également «La mecha» de Luis Kalaff, ce qui retrace son côté «Bon vivant», que beaucoup d'entre nous ont hérité dans la famille. En bonne chrétienne, elle nous avait confié à nous tous les chansons qu'elle voulait «entendre», le jour de son enterrement. Souvent, il n'y a qu'un pas entre le sacré et le laïc, je trouve... Le gospel ne demeure-t-il pas une illustration d'une certaine façon?



Fatoumata Sano.

*Revenons au titre: la cotisation n'est-elle pas un droit de participation aux dépenses familiales, quand la mort frappe douloureusement un être cher?

**Cotiser pour l'achat du cercueil d'un être cher est loin d'être une abomination dans nos sociétés. Je pense que c'est une façon, pour chacun, de participer un peu, afin d'alléger les familles d'une partie des dépenses liées aux cérémonies de ce type. Mais ma tante ne voulait pas partir dans un cercueil acheté avec des cotisations... Je me devais de respecter ses dernières volontés.

*Parlez-nous un peu plus du symbole de la corne dans ce récit? Que représente-t-elle aux yeux de ceux qui ne vivent pas dans votre cercle?

**Ah! La corne ! Il s'agit de «Mama kaboye» la corne mandiaque, une sorte de «madone» adorée par nos parents de cette ethnie du sud de la Casamance. Ils lui font des libations, lui sacrifient des bêtes pour la satisfaction de tous leurs besoins et pour leur protection...

*La mort de la tante permet aux parents vivant à l'étranger de se retrouver: est-ce une façon de se parler, se pardonner, pour repartir sur de nouvelles bases au sein de la famille?

**Effectivement! Le décès de ma tante a permis des retrouvailles extraordinaires que beaucoup de membres de la famille n'espéraient pas de si tôt, car vivant les uns et les autres aux quatre coins du monde et complètement absorbés dans nos différentes et prenantes occupations!

*La mort dans votre création littéraire est donc intimement liée à la vie?

**«Les morts ne sont pas morts», cela vous rappelle le poème de David Diop, n'est-ce pas? Eh bien, dans nos sociétés, un lien très fort unit les morts aux vivants. Et cela me renvoie, d'une certaine façon, au poème d'Alphonse de Lamartine «Milly ou la Terre Natale», avec ces vers qui ne s'oublient pas, à mon avis : Objets inanimés, avez-vous donc une âme

Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?

L'âme des morts, pour certains, ne disparaît donc jamais? Je ne le pense pas. D'ailleurs,



La couverture du récit

beaucoup de personnes, en priant, font appel à leurs ancêtres et parents décédés, pour qu'ils intercèdent en leur faveur auprès de Dieu, ce que récuse la religion musulmane qui demande aux croyants de s'adresser, directement, au créateur, sans intermédiaire, pour quelque prière que ce soit, car il est à l'écoute de toutes ses créatures. J'ai déjà abordé le thème de la mort dans mes poèmes, mais c'est la première fois, dans un récit. Il ne passe pas un jour sans que je ne pense à la mort.

*Existe-t-il des signes particuliers qui annoncent la mort dans votre contrée ?

**Certains disent que le croassement du corbeau annonce un décès. Il suffit d'observer la direction du bec pour savoir de quel côté habite la personne qui va quitter ce monde. Je me rappelle, ma tante m'a raconté l'histoire d'un corbeau qui avait l'habitude de s'emparer soit des bonnets, soit des foulards des gens... Les personnes concernées décédaient, dans les jours qui suivaient. A la fin, il y avait une sombre histoire de sorcellerie derrière ce corbeau : c'était un sorcier notoire, semblait-il, qui se transformait en corbeau, pour «aller à la chasse». Le corbeau s'est taillé une belle «réputation» dans les traditions africaines, le vautour aussi !

*La mort fait-elle peur ?

**Dans un sens, oui, mais nous savons tous que nous passerons par-là, un jour : elle est donc comme une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. Cependant, il n'y a pas de quoi déprimer ou stresser. «Vivons et travaillons comme si nous ne devions jamais mourir, mais prions comme si nous devions mourir demain».

*Un dernier mot pour nos lectrices ?

**J'ai fini la rédaction d'un recueil de poésie et j'attends la publication, d'ici là. J'ai sur mon chantier un livre de contes qui sera illustré par Charles Quedraogo. Je remercie La Semaine Africaine de jouer son rôle de panafricaniste, en acceptant de publier cette interview!

Propos recueillis par Marie-Léontine TSIBINDA

Analyse critique d'une œuvre cinématographique

«Grave Erreur» de Richi Mbebele

«Grave Erreur» est un drame du réalisateur congolais, Richi Mbebele. Ce long métrage met en scène le quotidien d'Hervé et sa femme qui reçoivent Fred, le meilleur ami de Hervé. Hormis ces trois personnages, on note la présence importante d'Edward, le majordome. Réparti entre flashbacks et moments présents, nous assistons à un jeu adolescent qui va vite s'avérer dangereux. Au fur et à mesure que l'intrigue va de l'avant, les peurs et convictions des uns et des autres sont mis à rude épreuve par les turbulences de la vie ou du moins par les turbulences d'un jeu. Au courant des années 50, les films noirs étaient marqués par un duo conflictuel: c'est-à-dire que deux acteurs de milieux différents se faisaient la guerre dans une espèce de course-poursuite, pour assouvir une certaine rancune gardée longtemps. Je pense notamment à «Heat» qui met en scène Al Pacino et Robert De Niro, autour d'une vengeance. Dans Grave Erreur, nous avons, en effet, affaire à un duo conflictuel: Fred et Hervé. Face à ce duo conflictuel qui mêle ruse, mensonge et malhonnêteté, Fred construit son plan de vengeance qui mènera à un jeu dangereux: le choc émotionnel.

Intemporel et universel, l'art de la ruse ne souffre d'aucune limite, mais demeure, toutefois, subtil dans le jeu de Fred. On ne voit pas venir cette vengeance. Alors que la scène d'exposition est la preuve. La scène d'exposition est, souvent, le noyau d'un film, car c'est de là que part l'intrigue. Plongé dans le discours de Hervé, celui-ci relate ce que c'est que le choc émotionnel. C'est à ce moment que l'on peut voir comment le réalisateur a fait des prouesses, en menant le spectateur dans une espèce de labyrinthe. On évolue avec des nœuds dans le film. D'abord,



Richi Mbebele.

avec le nœud que Hervé tente de faire avec sa cravate. C'est de ce nœud que tout part.

Mais très vite, au cours du film, le réalisateur nous perd, en ramenant à ce nœud d'autres histoires qui viennent créer chez le spectateur une espèce d'amnésie ou tout au moins une forme d'hypnose. Car on ne sait vraiment pas où le film nous mène. Le spectateur se retrouve, lui aussi, embarqué dans ce jeu vengeresse. Le spectateur, troisième personnage de ce duo, est, lui aussi, sous l'effet du choc émotionnel. Et ce, argumenté par la caméra subjective, au moment de la lecture du courrier. On en ressort pas vraiment de ce labyrinthe, car Grave Erreur nous met devant un dilemme: une fin ouverte et une fin fermée. Il laisse libre cours à la réflexion du spectateur.

Grave Erreur a, certes, des qualités que le spectateur a pu déceler, mais il reste, néanmoins, quelques aspects à revoir. D'un point de vue plus technique, on pourrait dire qu'en voyant Grave Erreur, une évolution immense s'observe au niveau des moyens techniques employés dans le cinéma congolais. N'empêche, le film ne touche pas forcément la perfection. C'est à dire qu'en dépit de toutes les prouesses faites dans ce film, on note une absence d'expertise au niveau du chef opérateur, car on notera trop de lumière sur certains plans, au point que le spectateur ait l'impression que les personnages se noient dans la lumière. Ce sont notamment les scènes où Hervé est dans la chambre d'hôtel dos à la fenêtre et la scène où il est assis en plein jour, dans son hôtel. Nous ne pouvons, néanmoins, rien reprocher à la qualité du son et de l'image. Audible était le son et limpide était l'image.

Les dialogues ont tout aussi attiré l'attention du spectateur, car on notait un jeu un peu trop théâtral chez les acteurs que ce soit oralement et/ou physiquement. Est-ce un manque d'expertise, un manque de temps ou un manque de passion qui en sont à l'origine? A ces acteurs, nous leur dirons que faire un film et jouer sur une scène ne sont, malheureusement, pas la «même chose». Faire un film demande du temps, de la passion et surtout de la sincérité. On s'attendait, pourtant, à un jeu plus manifeste de Michael Thamsy, qui, pourtant, a des antécédents cinématographiques et théâtraux par rapport à certains autres acteurs présents dans le film. Mais l'interprétation d'Edward n'est pas à reprocher. Car son jeu et sa personne sont dépeints de manière claire.

Le critique cinématographique camerounais Jean Marie Mollo a dit, un jour: «Tout doit se justifier dans un film...». Et surtout, lorsqu'il s'agit d'un film commercial, comme Grave Erreur. On ne met pas tout et n'importe quoi pour faire beau ou pour faire sensation. Beaucoup de scènes restent injustifiées dans le film. Et tiennent de l'invéraisemblance. Qu'en est-il de la somme d'argent que reçoit Edward? Rien n'est justifié... Rien n'est dit, par la suite. Au final, on se dit que cette scène n'aurait peut-être jamais dû être mise. Par ailleurs, nous ne voyons pas exactement l'utilité de la présence des enfants d'Edward dans le film.

En rapport avec le jeu, nous pensons que la scène morose où Edward et ses enfants pleurent tient du ridicule. Non seulement, le jeu était excessif et faux, mais il ne valait pas non plus la peine de la mettre. Cette scène montrait un manque de sérieux dans la direction des acteurs. On espère que les mêmes erreurs ne se reproduiront pas, dans les prochaines suites, puisque le réalisateur désire en faire une trilogie. Au sortir de cette séance de cinéma, beaucoup de spectateurs en sont restés dans une phase floue; ne comprenant rien au jeu... au film. A ces spectateurs, nous leur dirons que Grave Erreur doit se regarder du début à la fin, sans interruption. C'est une grave erreur de regarder un film cinq minutes après le début de sa projection, comme ce serait une grave erreur de regarder le film de Richi Mbebele au milieu, car tout se joue dès la scène d'exposition.

Pierre MAN'S

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kassaï (face au cdt)
Tél (+242) 053010238 / 053010275

Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biyendo (face à la Mairie)
Tél (+242) 053503073 / 053503073

Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

www.gxinternational.net

La problématique de la création du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles

La Constitution du 6 novembre 2015 institue, sous le titre 19, des Conseils consultatifs nationaux et, par le sous-titre 2, le Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles, chargé d'émettre des avis sur la gouvernance démocratique, culturelle et sociale de l'Etat et de faire au gouvernement des suggestions pouvant contribuer à une gestion politique solidaire. Une lecture attentive de l'intitulé de ce sous-titre suscite quelques observations sémantiques à propos des deux concepts: sages et notabilités traditionnelles qui se suivent et semblent s'opposer ou se compléter. Cet intitulé semble établir une distinction dans le contenu et la signification entre les deux terminologies et se fonder sur une conception moderne concernant la première et sur une vision ancienne à propos de la seconde pour caractériser le genre de conseil consultatif.



Claude-Richard M'bissa.

Ainsi, une réflexion sur le Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles pourrait se dérouler en trois phases: d'abord circonscrire le champ sémantique des deux concepts de son intitulé et, ensuite, procéder à une étude de cas des conseils des sages en matière de gestion publique, respectivement dans l'Afrique traditionnelle et dans le monde moderne.

1- Essai de définition du champ sémantique des deux concepts

D'abord, qu'entend-on par une personne sage et qu'est-ce qu'une notabilité traditionnelle?

1.1. Le sage, selon le dictionnaire encyclopédique, est une personne dont le jugement et la conduite sont inspirés par la raison et le bon sens. C'est un individu qui a une connaissance juste des choses, un homme éclairé dont l'art de vivre sert de modèle décent, modéré, sans excès, et reflète un certain conformisme. C'est, somme toute, une personne dont les mœurs sont irréprochables, qui n'est plus troublée ou tourmentée par des désirs frivoles ou des angoisses superflues et qui est parvenue à la maîtrise de soi.

1.2. La terminologie notabilité traditionnelle semble comporter une connotation idéologique provenant d'un regard extérieur sur la société africaine. C'est une vision teintée de sous-entendus négatifs sur l'homme africain, par certains anthropologues. Par rapport au contenu, le concept de notabilité traditionnelle englobe tous les attributs conférés au terme sage, sauf qu'il désignerait une réalité locale, le sage de l'Afrique traditionnelle, différent du sage occidental sinon inférieur à celui-ci, car handicapé par le manque de formation scolaire et de culture intellectuelle.

2. Le Conseil des sages dans l'Afrique traditionnelle

Selon la démarche anthropologique, il conviendrait de distinguer deux types de sociétés traditionnelles en Afrique: le système segmentaire caractérisé par une absence d'Etat central, où le pouvoir politique est exercé chez chefferies et le système centralisé, les royaumes où le pouvoir hiérarchisé est détenu par un monarque héréditaire.

2.1. Dans les sociétés de type segmentaire, le conseil des sages apparaît comme une instance informelle, convoquée ponctuellement par le chef de village ou de clan, plus souvent pour le règlement des conflits.

Dans les différentes chefferies des clans de notre pays, le res-

pensable suprême fait appel aux notables dénommés nkani, mwéné, otswéré, etc., à l'occasion des règlements de situations litigieuses, pour débattre et trouver des solutions appropriées.

En Afrique du Sud, dans le Thembuland au Transkei, l'organisation et le fonctionnement du conseil des sages de cette contrée sont détaillés par Nelson Mandela dans son ouvrage intitulé: «Un long chemin vers la liberté». Selon l'auteur, les réunions tribales qui se tenaient périodiquement n'étaient pas programmées de façon régulière. Le régent, chef de clan aux pouvoirs apparentement sans limite, les convoquait selon la nécessité et on y discutait des questions nationales telles que la sécheresse, le tri du bétail, la politique ordonnée par le magistrat et les nouvelles lois décrétées par le gouvernement. Tous les Thembus étaient libres d'y venir, et beaucoup le faisaient, à cheval ou à pied.

Lors de ces occasions, le régent était entouré de ses amaphakhati, un groupe de conseillers de haut rang qui jouaient le rôle de parlement et de haute cour de justice. Il s'agissait d'hommes sages qui conservaient la connaissance de

l'histoire et de la coutume dans leur tête et dont leurs opinions avaient un grand poids. Les participants se rassemblaient dans la cour, devant la maison du régent et c'est lui qui ouvrait la réunion, en remerciant chacun d'être venu et en expliquant pourquoi il les avait convoqués. A partir de ce moment, il ne disait rien jusqu'à la fin. Les réunions duraient jusqu'à ce qu'on soit arrivé à une sorte de consensus. Ce n'est qu'à la fin que le régent parlait. Il avait comme but de résumer ce qui avait été dit et de trouver un consensus entre les diverses opinions. Si l'on ne pouvait parvenir à aucun accord, il fallait tenir une autre réunion.

2.2. Dans les sociétés à Etat central, le conseil des sages est conçu comme une structure permanente, formalisée, fonctionnant sur des rouages, avec des règles et des acteurs précis.

Dans notre pays, le royaume du Makoko, situé à Mbé, et il en va de celui de Mbaya dans le district de Gamboma, fonctionne sur le modèle de l'Etat central. Le chef suprême, le roi, recourt régulièrement au conseil des sages, pour des décisions importantes qui engagent la vie communautaire. En sus du roi qui le préside, le

conseil des sages du royaume est composé par des dignitaires héréditaires provinciaux, les chefs de terre. En application de l'adage selon lequel le roi ne dort jamais, l'éveil de ce dernier est, en réalité, assuré par les membres du conseil des sages qui le tiennent informé, à tout moment, des activités de l'ensemble du royaume. Même si c'est lui qui convoque effectivement le conseil des sages, l'initiative et l'ordre du jour proviennent souvent des différents chefs de terre qui constituent des relais indispensables du pouvoir central.

3. Le conseil des sages dans le monde moderne

Dans le monde moderne, l'existence des conseils des sages se constate en Europe, particulièrement en France dans les municipalités, et en Afrique au niveau des organismes internationaux.

3.1. En France, le nombre de conseils des sages existant dans les mairies est assez remarquable. Il était de 300 en 2005 et est passé à près de 500 en 2011 (chiffres issus du Journal des Mairies de France). En 1983, le franco-togolais, Kofi Yamgnane, alors secrétaire d'Etat et maire de Saint-Caulitz avait créé le conseil des sages à l'image des anciens des villages africains.

En réalité, qu'est-ce que le conseil des sages en France? Le conseil des sages regroupe des personnes d'au moins 55 ans, des retraités, qui représentent une proportion croissante de la population de plus en plus nombreuse, à vouloir mettre leur temps libre, leur expérience, leur mémoire et leur savoir-faire au service des autres. Il recueille l'énergie et la disponibilité de ces «sages» dans un cadre tolérant et dépassant les clivages politiques.

Le conseil des sages est un organisme consultatif, sans pouvoir de

décision, chargé d'une mission de conseil auprès du maire et de ses adjoints, fondé sur l'expérience, la connaissance, la richesse indispensable à la cohésion sociale. Le conseil des sages est une instance de réflexion et de concertation indépendante de la municipalité et sans orientation politique, religieuse ou syndicale. Il émet des commentaires et est une force de propositions pour des actions dans l'intérêt général des habitants. Son objectif est de faire bénéficier à la municipalité des avis, expériences et connaissances de ses membres sur divers sujets étudiés en groupe de travail. Par ses avis et ses études, il peut éclairer la municipalité sur les différents projets de la vie locale. Un règlement intérieur permet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil.

3.2. En Afrique, des conseils des sages, au niveau des organisations internationales, ont été créés pour le règlement des conflits internes aux Etats ou des litiges entre des Etats du continent. Le groupe des sages de l'Union africaine (U.a) a été créé en 2002 et est devenu opérationnel en 2008. Le conseil des sages de la Cedeao a été créé en 1999. Cependant, le Comité des aînés du Comesa a été mis en place en 2008. Le Groupe de référence en matière de médiation et Panel des Aînés de la S.a.d.c a été créé en août 2010. L'Igad est en train de mettre en place un groupe de contact sur la médiation dont les responsables seront similaires à celles du groupe des sages de l'Union africaine.

Depuis leur création, ces institutions ont pris des mesures concrètes pour renforcer leurs relations et leurs capacités à faire collectivement face au fléau des conflits sur le continent. Ces efforts se sont concrétisés au cours de la retraite du Groupe des sages de l'Union africaine, tenue à

Ouagadougou, au Burkina Faso, les 4 et 5 juin 2015.

A cette occasion, ces institutions ont convenu de mettre en place un réseau panafricain des sages (Pan wise). Il s'agit d'un réseau fédérant ces différents mécanismes, les représentants et envoyés spéciaux de l'Union africaine, les Amis du groupe des sages et des médiateurs individuels ainsi que des institutions engagées dans des activités de médiation à différents niveaux, aux fins de leur permettre d'entreprendre des activités conjointes et de consolider leur partenariat.

Conclusion

Comme on peut succinctement le constater, le conseil des sages, sous différentes formes, n'est pas une institution nouvelle. Dans notre pays, il existe des conseils des sages informels, destinés à la défense des intérêts locaux et reconnus par les autorités administratives et politiques, dans différents districts et départements. La nouveauté, c'est sa création au niveau national et son institutionnalisation dans la Constitution du 6 novembre 2016. La problématique qui se pose avec beaucoup d'acuité aujourd'hui est celle de concrétiser cette institutionnalisation: savoir quelles missions véritables seront assignées à cette nouvelle institution, comment harmoniser ces objectifs avec ceux du «Sénat [qui] exerce, outre sa fonction législative, celle de modérateur et de conseil de la Nation» (article 133, dernier alinéa de la Constitution en vigueur); quel sort sera réservé aux conseils des sages locaux actuels, à qui échoit la prépondérance entre les autorités traditionnelles et les vieux «politiciens» émergeant à la mouvance présidentielle et quelle est l'instance chargée de déterminer les critères du choix des futurs membres, de trier et de dire qui est réellement une notabilité traditionnelle et qui, en définitive, est sage et qui ne l'est pas.

Claude-Richard M'BISSA
Ancien élève de Sciences
Po-Paris

Le Cepe a encore sa raison d'être dans le système éducatif congolais?

Une relecture socio-historique fait remonter la création du Cepe en 1933, à l'époque du Moyen-Congo. Il aurait remplacé le C.e.i (Certificat d'études indigènes) qui eut lieu pour la première fois en 1925. En amont, le Cepe doit sa création aux lois de Jules Ferry des années 1882-1883 qui l'institua de même que l'obligation scolaire. En France, ce certificat d'études primaires élémentaires «a été l'un des diplômes majeurs de l'histoire de l'enseignement depuis la troisième République; il était la sanction de l'enseignement élémentaire et débouchait sur la vie active pour la majorité de ses titulaires, y compris dans la fonction publique qui l'exigeait pour l'accès aux emplois de la catégorie D» 1.

La réforme du système éducatif français de 1989 a supprimé le Cepe, à cause de son inadéquation aux cursus scolaires en vigueur, à la prolongation généralisée de la scolarité au-delà de l'école élémentaire et aux attentes du monde du travail.

En République du Congo, la loi scolaire n°25/95 du 17 septembre 1995, en vigueur jusqu'à nos jours, stipule, dans son article n°24: «L'accès à l'enseignement secondaire se fait sur concours». Ce concours a lieu chaque année avant l'examen du Cepe. Cette disposition étaye le raisonnement selon lequel qu'on peut aller en classe de 6ème avec ou sans Cepe. En outre, ce

concours fait illustrer deux autres cas de figures: les titulaires du Cepe n'ayant pas satisfait au concours d'entrée en 6ème, redoublent. Ou bien, le «consommérisme» (2) scolaire des parents les fait inscrire en classe de 6ème dans une école privée.

Dans le contexte présent du système éducatif congolais, le Cepe ne donne ni l'accès en 6ème ni n'octroie aucune compétence susceptible de postuler au monde du travail. De ce point de vue, le Cepe paraît inutile. Si c'est pour un prestige qu'il retrouve sa considération d'un seul examen de passage qui sanctionne le cycle primaire. Ou bien, le supprimer simplement. Le supprimer

donnera plus de garantie pour une obligation scolaire à tous les enfants. Il peut être un pas vers une école juste. En plus, au Congo-Brazzaville, toutes les lois scolaires promulguées limitent l'obligation scolaire à 16 ans. Cet âge correspond aux élèves de classes de Troisième ou de Seconde. Mieux, après le B.e.p.c ou le B.e.t.

Cette disposition juridique dans ces lois scolaires accepte et reconnaît aux élèves le droit de ne pas continuer leur scolarité. Eu égard au niveau des élèves de Troisième et de l'état du système éducatif aujourd'hui, cette disposition apparaît absurde. En effet, un adage des pédagogues affirme: «Tant vaut l'école, autant vaut une Nation». Ainsi, une réforme s'impose pour notre système éducatif. Nous suggérons deux pistes réflexions:

1- la suppression du Cepe ou en faire un examen de passage; 2- l'obligation scolaire jusqu'à la fin de la Terminale ou à l'acquisition du baccalauréat général, technique ou professionnel.

Abbé Vincent MASSENGO

(Prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville en mission à

Rennes, France)

Notes

1- Encyclopédie de l'éducation et de la formation, Retz, 2005.

2- Changement d'écoles des enfants à cause les diverses raisons des parents.

MEPY SCHOOL
Ecole Privée
MEPY SCHOOL
sise au Quartier Raffinerie

Nouveau!!!
Une Nouvelle Ecole!
Ouah Ouh!!!

Guide n°1 de la Formation
Une Ecoute pour bien faire
Une Ecoute pour une Sagesse
Une Ecoute pour une Bonne Education
Une Ecoute à votre Service

Travail ~ Discipline ~ Réussite



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 1,5



7.000 FCFA



Les Câbleries du Sénégal

Fil TH 2,5



10.900 FCFA



Schneider Electric

Domaé

2.900 FCFA

legrand®

Prise Kaptika



400 FCFA



legrand®

Multiprise 2P+T

6.900 FCFA

legrand®

Hublot Rond



4.400 FCFA

6 Avenue Foch, Centre Ville Brazzaville République du Congo

Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com